



République Du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi



Ministère de l'Éducation nationale

Promotion de l'égalité filles-garçons et de la santé reproductive pour les adolescents scolarisés et non-scolarisés au Sénégal



Module de formation des enseignants du primaire sur les violences de genre en milieu scolaire



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Avec le soutien de
l'UNESCO



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'EUROPE ET DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Sommaire

Sigles et acronymes	2
Glossaire	4
Avant-propos	7
Introduction	9
Contexte et justification	11
I. COMPRENDRE LES VGMS	13
A. Définition	13
B. Formes	14
C. Causes	16
D. Lieux	17
E. Conséquences	18
II. PREVENIR LES VGMS	20
A. Piliers de la prévention des VGMS au sein des écoles	21
1. Promotion d’environnements scolaires sûrs et favorables	21
2. Révision des programmes scolaires et formation des enseignants	21
B. Les approches et techniques pédagogiques pour prévenir les VGMS	22
1. Les approches pédagogiques	22
2. Les techniques pédagogiques pour prévenir les VGMS	23
C. La discipline positive	33
1. Fondements et avantages de la discipline positive	33
2. Outils d’une éducation sans violence	34
3. Techniques pédagogiques pour une éducation sans violence	36
III. GERER LES VGMS : REPONSES	39
A. Détection des situations de violence envers les enfants	40
1. Comment contribuer à la détection des VGMS ?	40
2. Que faire des cas de violence détectés ?	41
B. Mécanismes de signalement	41
1. Procédures de signalement interne	42
2. Procédures de signalement externe	45
C. Les mécanismes de conseil et de soutien	48
IV. POINTS D’INSERTION DANS LES CURRICULA ET OPERATIONNALISATION DU MODULE	49
A. Point d’insertion à l’Elémentaire	49
1. Domaine langue et communication	50
2. Domaine éducation à la science et à la vie sociale	50
3. Domaine éducation physique sportive et artistique	50
B. Exemples de fiches pédagogiques à l’usage des maîtres et des maîtresses . 54	
C. Point d’insertion au CRFPE	26
ANNEXES	43
Références bibliographiques	54

Sigles et acronymes

AEMO	Action éducative en Milieu ouvert
APC	Approche par les compétences
CAOSP	Centre académique d'Orientation scolaire et professionnelle
CAP	Connaissances, attitudes et pratiques
CCIEF	Cadre de Coordination des Interventions sur l'Éducation des Filles
CEDEF	Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes,
CIDE	Convention relative aux Droits de l'Enfant
CRFPE	Centre régional de Formation des Personnels de l'Éducation
DEMSG	Direction de l'Enseignement moyen secondaire général
ECS	Éducation complète à la Sexualité
EDD	Éducation au Développement durable
EPT	Éducation Pour Tous
EPSA	Éducation physique sportive et artistique
ESVS	Éducation à la Science et la Vie sociale
FAWE	Forum des Éducatrices africaines
FSP	Fonds de Solidarité prioritaire
GEMS	Mouvement pour l'Égalité des Genres à l'École
IDS	Institut des Études sur le Développement
IA	Inspection d'Académie
IEF	Inspection de l'Éducation et de la Formation
IME	Inspection médicale des Ecoles
IST	Infection sexuellement transmissible
MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
MEN	Ministère de l'Éducation nationale
MGF	Mutilations génitales féminines
ODD	Objectifs de Développement durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations unies

PAQUET	Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence
PARC	Projet d'Appui au Renouveau des Curricula
PNUD	Programme des Nations unies pour le Développement
QSV	Questions socialement Vives
SDAO	Service départemental d'Accueil et d'Orientation
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNFPA	Fonds des Nations unies pour la Population
UNGEI	Initiative des Nations unies pour l'Accélération de l'Éducation des Filles
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'Enfance
USAID	Agence des États unis pour le Développement international
VBG	Violence basée sur le Genre
VGMS	Violence de Genre en Milieu scolaire
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience humaine / Syndrome d'Immunodéficience acquise

Glossaire

Approche scolaire globale	Les approches scolaires globales impliquent plusieurs parties prenantes au niveau de l'école, ainsi qu'au niveau du gouvernement et de la communauté locale, et ce, dans une série d'activités différentes, dans le but de sécuriser les écoles, de les adapter davantage aux enfants et de favoriser un meilleur environnement d'apprentissage.
Coercition	Action de contraindre quelqu'un par la force ou sous la menace.
Cyber- espace	Espace, milieu dans lequel naviguent les internautes/Espace de communication créé par l'interconnexion d'ordinateurs, de tablettes, ...
Cyber-harcèlement	Utilisation des moyens de communication électroniques pour brutaliser une personne, généralement par l'envoi de messages intimidants ou menaçants.
Discipline positive	La discipline positive est une approche de la discipline des apprenants axée sur le renforcement du comportement positif plutôt que sur la seule punition du comportement négatif.
Discrimination	Tout traitement injuste ou distinction arbitraire fondé sur la couleur de peau, le sexe, la religion, la nationalité, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, le handicap, l'âge, la langue, l'origine sociale, entre autres, d'une personne.
Éducation inclusive	Processus visant à renforcer la capacité des systèmes éducatifs à développer des parcours d'apprentissage pour tous les enfants.
Égalité des sexes	Ce terme désigne l'égalité des droits, des responsabilités et des chances des femmes et des hommes, des filles et des garçons. Égalité ne veut pas dire que les femmes et les hommes doivent devenir les mêmes, mais que leurs droits, responsabilités et opportunités ne dépendront pas du fait qu'ils sont nés hommes ou femmes. L'égalité des sexes n'est pas un problème de femmes mais devrait concerner et associer pleinement les hommes et les femmes.

Équité	Traitement juste et impartial, y compris le traitement égal ou différentiel visant à corriger les déséquilibres par rapport aux droits, aux avantages, aux obligations ainsi qu'aux opportunités.
Genre	Ce terme fait référence aux opportunités et aux attributs sociaux associés au sexe masculin et au sexe féminin, ainsi qu'aux relations entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons, et les femmes et les hommes entre eux. Ces attributs, opportunités et relations sont construits en société et acquis via des processus de socialisation.
Harcèlement	Tout comportement indécent et gênant raisonnablement perçu comme offensant ou humiliant pour une autre personne. Le harcèlement peut prendre la forme de mots, de gestes ou d'actions tendant à importuner, effrayer, abuser, dévaloriser, intimider, rabaisser, humilier ou gêner autrui ou instaurant un environnement intimidant, hostile ou blessant.
Harcèlement/ Intimidation	Comportement répété dans le temps qui consiste à infliger intentionnellement des blessures ou des désagréments par le contact physique, les agressions verbales ou la manipulation psychologique. Les harcèlements/intimidations impliquent un déséquilibre des relations de pouvoir.
Manipulation psychologique	Comportement visant à prendre pour cible des enfants et des jeunes gens et à les préparer à des violences et à une exploitation sexuelle. Souvent subtil et difficile à reconnaître.
Pédagogie	La pédagogie est la façon dont le contenu est enseigné. Elle implique le recours à plusieurs méthodologies permettant à des enfants différents d'appréhender le contenu éducatif et d'apprendre de façon plus efficace, d'après le postulat que chaque personne apprend différemment.
Programme scolaire	Le programme scolaire définit les connaissances et les compétences que doivent acquérir les apprenants, en fonction de leur âge, ainsi que les fondements, la méthodologie et le pourcentage de réussite.
Stéréotype	Idée généralisée ou simplifiée relative à des personnes et fondée sur leur(s) caractéristique(s).

Stigmatisation	Opinion ou jugement porté(e) par des individus ou par la société, ayant une incidence négative sur une personne ou un groupe. La discrimination résulte de la stigmatisation.
Trolling	Fait de provoquer délibérément autrui par un langage incendiaire et un contenu bouleversant, généralement en ligne. Terme souvent synonyme de harcèlement en ligne.
Violence	Tout acte, explicite ou symbolique, responsable de souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, ou susceptible d'en provoquer.
Violence de genre en milieu scolaire	Actes ou menaces de violence sexuelle, physique ou psychologique perpétrés dans les écoles et leur environnement, résultant de normes et stéréotypes de genre, et imposés par des rapports de force inégaux.
Violence fondée sur le genre	Violence donnant lieu ou susceptible de donner lieu à une souffrance ou à une blessure physique, sexuelle ou psychologique, exercée à l'encontre d'une personne en raison de son genre, du rôle attendu de ce genre et/ou des stéréotypes associés à ce genre, ou fondée sur les rapports de force entre les genres.
Enseignement primaire	Au Sénégal, il s'agit de l'enseignement élémentaire.

Avant-propos

L'éducation a un rôle essentiel à jouer dans la transformation des causes profondes de la violence et en particulier de la violence de genre. Comme mécanisme de développement social, émotionnel et psychologique des jeunes, elle exige aussi la mise en place de systèmes et de politiques de lutte contre les violences de genre en milieu scolaire (VGMS).

Le constat est que les VGMS représentent un phénomène mondial dont sont victimes 246 millions d'enfants sans frontières géographiques ou limites culturelles, sociales, économiques ou ethniques (Plan international, 2013). Pour ces enfants, l'environnement scolaire (chemin, cour, classe...), est loin d'être ce lieu sûr et sécurisant qu'il devrait être.

Les enfants, en particulier les filles, sont victimes de harcèlement verbal ou physique, de châtiments corporels ou d'abus sexuels qui ont des effets négatifs sur leurs performances scolaires et leur bien-être. A cet effet, les enseignements dont bénéficient les apprenant(e)s et les méthodes employées sont essentiels pour prévenir les VGMS.

Si ces violences ne sont pas éliminées au sein et autour de l'école, les défis ambitieux fixés par la communauté internationale et par le Sénégal à travers les Objectifs de Développement durable (ODD) et le Programme d'Amélioration de la Qualité de l'Equité et de la Transparence (PAQUET) seront difficilement atteints. Pour une lutte efficace contre ce phénomène, l'ambition de disposer d'environnements d'apprentissage sûrs et favorables, d'assurer la protection des enfants et de mettre un terme aux VGMS, nécessite une approche holistique.

En ce sens, ces types de violences doivent être pris en charge dans des politiques et plans d'action nationaux qui reconnaissent le besoin de prévention et de réponses à ce phénomène. Dans l'optique d'un changement durable, une collaboration avec les principales parties prenantes est indispensable. De plus, les mesures nationales sur les VGMS doivent être éclairées par la recherche et les données qui en résultent. A ce titre, cette question socialement vive nécessite d'être intégrée dans les curricula.

En outre lorsqu'un cas de VGMS se produit, des procédures et des mécanismes clairs, sûrs et accessibles sont inéluctables pour signaler les incidents, assister les victimes et transmettre les informations aux autorités compétentes.

Des réponses pertinentes et adéquates exigent la disponibilité de mécanismes de signalements confidentiels intégrant des services de santé, de conseils, de soutien et d'orientation vers des structures juridiques.

Ce présent module entend donner des clefs pour lutter contre les VGMS à travers le système éducatif sénégalais. Dans ce document, seules trois des six composantes d'une réponse holistique aux VGMS sont abordées :

- **la promotion d'un environnement scolaire sûr et favorable** (sécuriser les écoles, les rendre plus adaptées aux enfants et favoriser un environnement d'apprentissage) ;

- **la prévention des VGMS à travers des approches appropriées** (les programmes scolaires, les enseignements-apprentissages et la formation des enseignants) ;

- **la réponse idoine à apporter au sein et autour de l'école par la détection, ainsi que le signalement aux autorités et services compétents lorsque des cas de VGMS se produisent, puis l'orientation et le soutien des victimes jusqu'à la mesure appropriée.**

Introduction

L'accès à une éducation de qualité est un droit fondamental reconnu pour tous les enfants et un préalable au développement socioéconomique et à la réduction de la pauvreté. Pourtant, les droits des enfants à l'éducation et à la protection ne sont ni respectés ni réalisés par les Etats lorsque la violence et les abus compromettent le bien-être physique et psychologique des garçons et des filles. La violence est un phénomène mondial qui a pris, depuis quelques années, des proportions alarmantes d'autant plus qu'elle a gagné le milieu scolaire. (Antonowicz , 2010)

La violence de genre en milieu scolaire (VGMS) n'est pas en reste. Qu'elle soit de type sexuel, psychologique et physique, elle revêt des formes spécifiques diverses et intervient dans et autour de l'école, tant à l'encontre des garçons que des filles (Benabdallah H., 2010).

Le plus souvent, ces différentes formes de VGMS omniprésentes à l'école se recoupent et se renforcent mutuellement. Les questions de genre sont liées à de nombreuses formes de violence et leur prise en compte dans l'analyse de la violence peut aider à élaborer des approches de prévention et de lutte contre ce fléau.

Les acteurs du système éducatif sont conscients des conséquences négatives des VGMS sur les actions qu'ils mènent avec les partenaires pour la promotion de la qualité et de l'équité dans les enseignements-apprentissages. Ainsi l'Etat a pris de nombreuses initiatives qui vont dans le sens de corriger cet état de fait. L'élaboration de ce module permet la prise en charge efficace des VGMS ; il est un outil pédagogique destiné à accompagner les formateurs et formatrices ainsi que les enseignants et enseignantes du primaire. Il insiste sur les objectifs, les contenus et les approches pédagogiques afin de prôner la discipline positive dans la gestion de la classe. Il indique les attitudes et les comportements des enseignant(e)s et du personnel d'encadrement face aux VGMS.

Dans un futur proche, ce module pourrait être utilisé dans la réforme curriculaire entreprise par le MEN à travers le Projet d'Appui pour le Renouveau des Curricula (PARC), qui a opté pour une démarche d'intégration des Questions socialement Vives (QSV) dans le curriculum unifié en construction. Le module sera expérimenté dans un premier temps dans l'Académie de Pikine-Guédiawaye.

Il a pour but de contribuer au développement des compétences des enseignant(e)s dans le domaine des VGMS en s'appuyant sur les compétences psychosociales. Pour y parvenir, l'enseignant(e) est formé (e) à la mise en œuvre de la pédagogie active qui place les apprenant(e)s au centre des apprentissages. Les activités proposées leur permettent de développer leurs capacités à réfléchir, à communiquer, à critiquer, à opérer des choix et à se passionner. A travers des mises en situation proches de la vie réelle, les enseignant(e)s les amènent à utiliser leur savoir, savoir-faire et savoir-être pour construire des compétences permettant de prévenir et de gérer les VGMS. A terme, les enseignant(e)s seront amenés à proscrire les pratiques violentes et à adopter des méthodes éducatives qui favorisent la sécurité dans les écoles.

Ce document s'articule autour de cinq (5) grands points : **la compréhension, la prévention, la gestion, les points d'insertion des VGMS et leur opérationnalisation dans les enseignements-apprentissages.**

Contexte et justification

Le Projet « appui à la lutte contre les violences de genre en milieu scolaire » est financé par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) de la France, dans le cadre du Fonds de solidarité prioritaire (FSP). Il est exécuté par le Ministère de l'Education nationale du Sénégal, en partenariat avec l'UNICEF, Plan International, et l'UNESCO.

L'UNESCO accompagne la réponse du secteur de l'éducation aux VGMS dans quatre domaines : **les curricula, la formation des enseignant(e)s, le cadre politique et stratégique et la réglementation**. A ce titre, l'Organisation a initié un diagnostic de la réponse du secteur de l'éducation aux VGMS avec l'ensemble des parties prenantes du projet. L'une des recommandations principales issue de cet examen concerne le renforcement des contenus des programmes scolaires et l'élaboration des modules de formation des enseignant(e)s afin que ces derniers puissent mieux contribuer à la réponse aux VGMS.

L'émergence d'un tel fléau traduit à la fois la dégradation de l'environnement scolaire en tant que lieu de socialisation, mais également celle des indicateurs de qualité en milieu scolaire. *« Loin d'être des lieux d'apprentissage sûrs, où la bonne conduite, le savoir-faire et le savoir être sont enseignés, où filles et garçons s'instruisent, se socialisent et développent leurs talents et compétences, les institutions scolaires deviennent des espaces d'intolérance, de discrimination et de violence dont les filles sont, de manière disproportionnée, les victimes (M. Touré).*

Les apprenant(e)s subissent diverses formes de violences telles que les châtiments corporels, les mauvais traitements, les violences psychologiques ou verbales et les violences sexuelles, entre autres. Ils sont exposés aux abus qui augmentent la vulnérabilité des ados-jeunes aux infections sexuellement transmises (IST), à l'infection au VIH et aux grossesses précoces et non désirées. Parmi ces violences, celles liées au genre sont les plus récurrentes : viols, sévices sexuels, harcèlement sexuel, stéréotypes sexistes, utilisation d'un langage humiliant envers les filles, assignation des filles à des tâches de nature domestique à l'école,...

Ces violences touchent différemment les garçons et les filles dans les établissements scolaires. Dès lors, les combattre comme facteur de déscolarisation des filles, constitue l'un des défis les plus importants dans le processus de scolarisation des enfants.

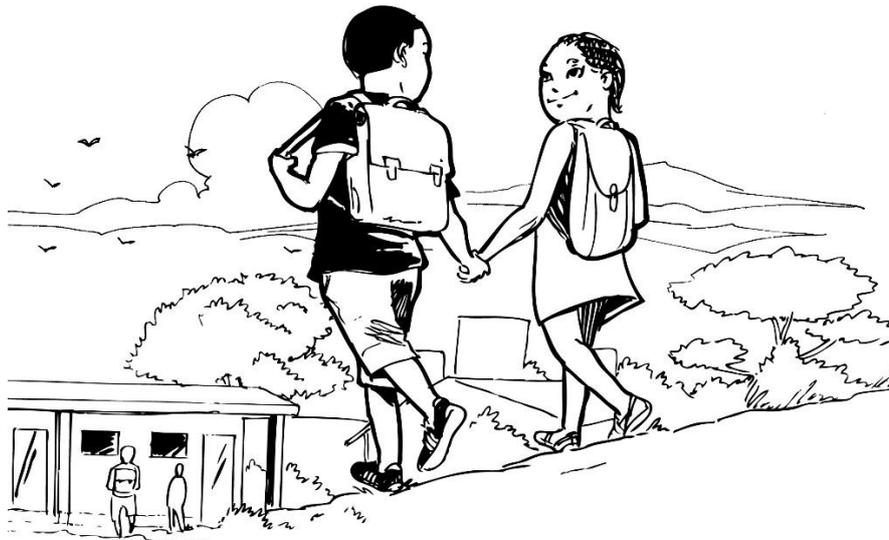
Déjà, en 2007, une étude menée par la DEMSG avec l'appui de l'USAID/PAEM, sur les violences dans les collèges au niveau de quatre régions (Fatick, Kolda, Tambacounda, Ziguinchor), avait révélé l'ampleur et l'étendue des violences en milieu scolaire. Selon le rapport, les **insultes et les humiliations verbales** étaient les plus récurrentes (408 filles sur plus de 605, soit 62,5%, déclaraient faire l'objet d'insultes et 294 soit 44,5% d'humiliations verbales) suivies des **violences physiques** (40% des filles déclaraient avoir subi des sévices et châtiments corporels, coups et blessures) puis les **violences sexuelles** (harcèlement sexuel qui touche 234 filles soit 37,3%) mais aussi le **mariage forcé** (85 cas soit 13,7%) et la **pédophilie** (84 cas de filles touchées soit 13,2%).

Du fait de la complexité des violences, de nombreuses interventions, endossées par diverses stratégies, ont été entreprises pour offrir une éducation de qualité à tous les enfants, notamment aux filles, afin de réduire les effets des violences et particulièrement celles liées au genre sur la scolarisation.

Le gouvernement du Sénégal, souscrivant à l'effort mondial pour atteindre les Objectifs de Développement durable (ODD) d'ici à 2030, a inscrit l'approche genre et l'éducation des filles, principalement dans les zones vulnérables comme celles de Pikine et de Guédiawaye au titre des priorités de développement. Dans cette perspective, la prévention et la réponse efficaces aux VGMS doivent être articulées aux dispositifs multisectoriels de protection de l'enfant. En effet, les curricula, la formation des enseignant(e)s, et les cadres stratégiques et réglementaires doivent intégrer les principes, procédures et outils de signalement, de référencement, et de prise en charge organisés en collaboration avec les autres secteurs concernés par la protection de l'enfant. Ce module s'inscrit dans le cadre des *Orientations mondiales pour la lutte contre les violences de genre en milieu scolaire* (UNESCO, ONU Femmes, 2018).

Si l'élaboration de ce module de formation est une nécessité pour permettre aux enseignant(e)s de jouer pleinement leur rôle dans la lutte contre les violences basées sur le genre en milieu scolaire, les contenus sur les VGMS ne peuvent que s'insérer dans les curricula d'enseignement-apprentissage en vigueur au Sénégal.

I. COMPRENDRE LES VGMS



Les violences de genre en milieu scolaire revêtent plusieurs formes : physique, sexuelle, psychologique. Elles sont commises à la fois dans l'espace scolaire, communautaire et familiale. Elles impactent la santé, le développement et le parcours scolaire des apprenants. Cependant, la plupart des actes de violence ne sont ni signalés, ni dénoncés, ni reconnus ; particulièrement lorsque les normes sociales et de genre empêchent les enfants, les parents et les membres de la communauté éducative de signaler ou même de reconnaître comme tels certains actes ou comportements violents. D'ailleurs, le plus souvent, les enfants les plus vulnérables manquent cruellement de soutien et de liens pour signaler les violences qu'ils subissent. Pourtant la compréhension des VGMS est, un levier pour une meilleure prévention et une gestion efficiente de celles-ci.

A. Définition

« Les violences de genre en milieu scolaire sont définies comme des actes ou menaces de violence sexuelle, physique ou psychologique infligés au sein et autour des écoles, en raison de stéréotypes, de normes et de rôles associés au genre ou à l'identité sexuelle et imposés par des rapports de force inégaux » (UNESCO/UNGEI, 2015)

Les violences en milieu scolaire constituent une préoccupation majeure pour le système éducatif sénégalais, en raison de:

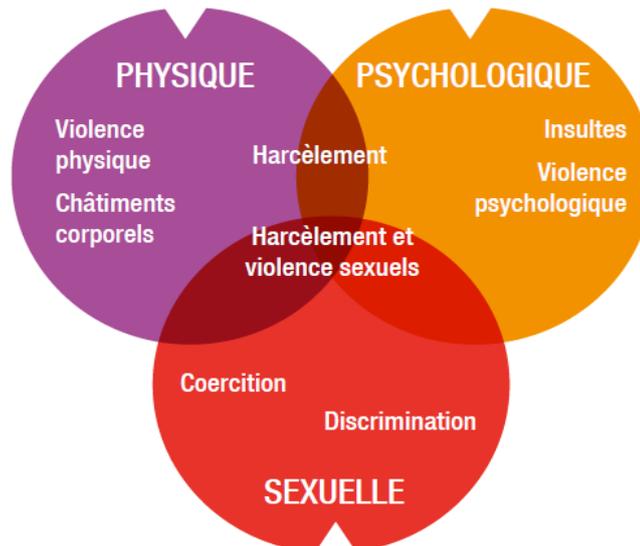
- leur **persistance** qui compromet la jouissance des droits humains notamment les droits fondamentaux à la vie, à la sécurité, à la dignité et à l'intégrité physique et psychologique des apprenants qui en sont victimes ;
- leur **ampleur et leurs effets** sur la scolarisation des enfants en général, des filles en particulier.

En outre, elles constituent une **force d'obstruction** peu prise en compte dans les stratégies visant l'atteinte des objectifs de qualité. (Siby, 2014).

B. Formes

Les VGMS sont de trois ordres : physique, sexuelle, psychologique. Elles sont exercées par les enseignant(e)s, les enfants eux-mêmes, le personnel d'encadrement et de service, la famille ou encore par une personne étrangère au sein de la communauté et même dans le cyberspace. L'école est un espace où la violence est répandue ou tout au moins un site où se manifeste la violence subie au sein des familles, dans la rue, dans la communauté, dans les Institutions.

■ Figure 1 : Les différentes formes de VGMS



Source : Adapté de UNESCO/UNGEI (2015)

La violence physique se manifeste par les châtimens corporels ou dégradants, les coups et blessures volontaires : bâtons, fouets, ceintures, coups à la tête, claques, gifles, positions inconfortables, les bagarres, les brimades, les travaux domestiques et corvées, le travail forcé, etc. Elle impacte très sérieusement l'institution scolaire surtout la scolarisation et le maintien des filles. Selon une étude réalisée par l'IDS et le FAWE en

2011, 55,4% des garçons et 61,8% des filles qui ont abandonnés l'école, l'ont fait à cause des punitions ; même s'il est à noter qu'au Sénégal, le châtement corporel sur un(e) élève est formellement interdit par la réglementation et sanctionné par la loi. A l'école, l'Etat sénégalais a interdit le châtement corporel par le décret N° 72 861 du 13 juillet 1972 portant organisation de l'enseignement primaire et élémentaire modifié par le décret N°79-1165 du 20 décembre 1979 qui stipule à son article 14, chapitre III « *les seules punitions autorisées sont : la réprimande verbale, la retenue après la classe, l'exclusion temporaire de 1 à 8 jours et l'exclusion définitive.* » La croyance populaire a retenu que « la souffrance contribue à forger l'homme », donc un(e) bon(ne) enseignant(e) est nécessairement perçu comme celui/celle qui inflige les châtements corporels.

La violence psychologique est tout aussi répandue mais très souvent plus diffuse. Elle prend place aux alentours de l'école, dans la cour, les toilettes, dans la classe et touche les apprenant(e)s dans des proportions impressionnantes (52% des filles et 48% des garçons estiment avoir vécu des violences morales à l'école (IDS et FAWÉ, 2011). Elle se manifeste par des injures entre apprenants, envers les apprenant(e)s, entre les apprenant(e)s et les enseignant(e)s. Il peut s'agir de l'utilisation d'un langage humiliant, des menaces proférées par ou vis-à-vis des apprenant(e)s ou des enseignant(e)s, de violence verbale, d'intimidation, de manipulation émotionnelle, de comportements déplacés, de brimades de négligence, de maltraitance, etc.

La violence sexuelle est un concept multiforme. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) la définit comme: « *tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avances de nature sexuelle, ou actes visant à un trafic ou autrement dirigés contre la sexualité d'une personne en utilisant la coercition, commis par une personne indépendamment de sa relation avec la victime, dans tout contexte, y compris, mais sans s'y limiter, le foyer et le travail* ».

Ce type de violence comprend les coups, les sévices, les abus sexuels, les tentatives d'abus sexuel, les agressions sexuelles, les attouchements, les allusions sexuellement explicites, l'exploitation sexuelle, le harcèlement verbal ou physique avec connotations sexuelles, relations transactionnelles, la pédophilie, les mutilations génitales féminines (MGF), le viol, etc. De manière générale, les actes sexuels commis sur un enfant de moins de 16 ans sont punissables par la législation nationale. Mais, en vertu de

l'application du principe de la norme supérieure, la convention relative aux droits de l'enfant réprime tout acte sexuel sur un enfant de moins de 18 ans.

C. Causes

Les causes profondes des VGMS ne résident pas dans une culture, une tradition ou une institution quelconque. Elles sont liées à des aspects d'ordre structurel plus vastes, des normes sociales et des convictions profondément ancrées.

- **Les normes de discrimination sexuelle** basées sur la distribution des rôles de genre dans la société façonnent l'asservissement des femmes, la domination des hommes et se présentent sous diverses formes. Elles varient selon les cultures. Comme le rappelle le document portant Stratégie nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre (SNEEG) produit par le Ministère sénégalais en charge de la Femme, « Le rôle d'autorité de l'homme et la position de subordination de la femme sont traduits à travers les différentes institutions. Dans le mariage, acte social fondamental, l'homme détient le privilège du rôle actif, il exerce un contrôle sur la fécondité du couple. Dans les processus éducationnels familiaux et communautaires, il jouit d'un traitement spécial avec une plus grande permissivité et responsabilisation ; contrairement aux femmes qui sont limitées et contrôlées dans leur ouverture et initiative. La femme doit respect et obéissance, voire pour certaines cultures (mandingues) un témoignage quotidien de gratitude.»
- **Les normes sociales** qui façonnent l'autorité, traditionnellement des hommes adultes, incluent généralement la légitimité d'enseigner, de discipliner, de contrôler et d'user de la violence pour maintenir cette suprématie. Ces normes assoient le pouvoir des enseignants, hommes et femmes, sur les enfants, qui font souvent recours à une certaine forme de violence pour maintenir cette autorité.
- **Les facteurs contextuels et structurels**, sont plus vastes. Parmi eux, on peut citer les conflits, l'inégalité des revenus, la privation ou la marginalisation, et la faiblesse des systèmes. Aussi, la nature transfrontalière des réseaux sociaux favorise la violence (notamment le cyber-harcèlement, la manipulation psychologique en ligne et le trolling) car, ils constituent des espaces difficiles à contrôler et à régler avec les outils nationaux existants.

Le système éducatif, en tant qu'émanation des cadres sociaux et structurels peut favoriser la reproduction d'environnements ne facilitant pas la protection des enfants. Souvent, le système les expose à des formes de violence qui recréent les normes et les rapports de force des sociétés, des communautés et des familles. Certains cas de violences surviennent à l'occasion de manifestations socioculturelles et sportives mal

encadrées en milieu scolaire ou communautaire. Aussi, les adultes présents dans l'environnement scolaire peuvent être auteurs de violences. Les décideurs politiques, les détenteurs de l'autorité, les enseignant(e)s, les parents, les autres apprenant(e)s et les membres de la communauté participent ainsi d'une façon à ces dynamiques.

En résumé, l'on note que les causes sont à la fois endogènes et exogènes. Les responsabilités sont partagées entre les apprenant(e)s, l'école, la famille, la communauté et le système éducatif.

D. Lieux

La violence fondée sur le genre peut survenir à l'école (notamment en classe, dans les toilettes, au terrain de sport...), aux alentours de l'école ainsi que sur le chemin de l'école, dans les foyers et au sein de la communauté.

Les réseaux sociaux, les messages électroniques et les téléphones mobiles servent à véhiculer cette violence via des méthodes telles que le cyber-harcèlement ou la manipulation psychologique en ligne. Dans le cyberespace, ces formes de violence qui se recoupent souvent avec les intimidations en milieu scolaire prennent des proportions de plus en plus inquiétantes.

Ces agressions sévissent dans de nouveaux lieux comme les sites de chat en ligne, qui entretiennent et renforcent les VGMS. Les salles de jeux qui s'installent aux alentours des écoles sont également des lieux d'exercice de violence.



E. Conséquences

Les VGMS auxquelles sont exposés les enfants, ou dont ils sont victimes, laissent des blessures profondes, tant au niveau de leur bien-être mental et physique que de leur niveau d'instruction et de leur santé (notamment par rapport au VIH ou aux grossesses précoces). De même, être témoin ou victime de violences dans l'enfance est incontestablement lié à une acceptation de la violence ou à une reproduction de celle-ci à l'âge adulte (Heise, 2011). Les VGMS peuvent ainsi avoir d'importantes conséquences à long terme. En grandissant, d'aucuns reproduiront les comportements « appris » et les considéreront comme acceptables. Les victimes peuvent développer des comportements à risque sur le plan sexuel, mais également en ayant recours à des substances ou en se livrant à des actes de lacération. La figure en dessous présente les nombreux impacts possibles des VGMS.



Source : Adapté de UNICEF (2014b)

Les VGMS augmentent également de manière considérable le risque de grossesses non désirées.

Du point de vue de la santé mentale, les victimes éprouvent souvent une forme de honte ainsi qu'un sentiment de colère ou d'hostilité. Certains peuvent développer des troubles obsessionnels compulsifs et des pensées suicidaires qui peuvent malheureusement se traduire en actes. Les VGMS conduisent également certaines victimes à développer des comportements violents vis à vis des autres, notamment à l'égard des plus jeunes ou de leurs partenaires.

De plus, les VGMS engendrent une perte de productivité pour l'élève, et constituent un motif de réduction de la durée de la scolarité. De fait, elles affectent le parcours scolaire de nombreux jeunes, majorant par conséquent le risque d'échec scolaire. Au Sénégal, une étude de 2008 a permis d'établir un lien direct entre le viol, la baisse des performances scolaires (53%) et le redoublement (37%) des filles¹.

Outre les conséquences précédemment citées, les VGMS ont un coût pour l'ensemble de la société. En effet, il est indispensable de prodiguer des conseils aux victimes, de réaliser des consultations et des traitements dans des hôpitaux ou des services de santé ; ce qui entraîne des coûts financiers directs.

La qualité de vie de l'élève se trouve affectée et des décès prématurés sont associés à l'existence de ce phénomène. Des institutions telles que la justice ou les organisations d'aide sociale supportent les coûts liés aux VGMS afin de poursuivre les auteurs et de porter assistance aux victimes.

¹ Ndour B., *Etude sur les violences faites aux filles en milieu scolaire, MEN et USAID, Initiative en faveur de l'équité et de l'égalité de genre dans l'enseignement moyen secondaire général, Sénégal, 2008.*

II. PREVENIR LES VGMS



La prévention est une attitude ou l'ensemble des mesures à prendre pour éviter que les situations de violence ne surviennent. Appliquée aux VGMS la prévention consiste à anticiper sur les risques que peuvent encourir les apprenants victimes, particulièrement les filles et les mesures à prendre pour les protéger. Dans le système éducatif, **deux piliers** sont à considérer: **le contenu enseigné** et **la façon dont il est enseigné**.

A. Piliers de la prévention des VGMS au sein des écoles

Les piliers de la prévention s'articulent autour de deux points essentiels à savoir la promotion des environnements scolaires sûrs et favorables, la révision des programmes scolaires et la formation des enseignant-e-s.

1. Promotion d'environnements scolaires sûrs et favorables

La qualité de l'environnement d'enseignement-apprentissage est fondamentale pour aborder et prévenir efficacement les VGMS à l'école.

Pour ce faire des approches scolaires globales sont nécessaires pour sécuriser les écoles, les rendre plus adaptées aux enfants et favoriser un meilleur environnement. Parmi les stratégies clés, on peut citer :

- la création d'espaces sûrs et accueillants (ex : sensibiliser sur les effets néfastes de la violence psychologique, respecter l'interdiction du châtiment corporel, veiller sur la protection des apprenants, construire des toilettes séparées et sécurisées,...) ;
- la garantie que les organes, les directeurs et les chefs d'établissement envoient des messages forts à la communauté sur le caractère inacceptable des VGMS et la nécessité de prendre en charge ce phénomène;
- l'adoption de codes de conduite prenant en compte la question des VGMS avec toutes les parties prenantes de la communauté éducative.

2. Révision des programmes scolaires et formation des enseignants

Pour le système éducatif, la pierre angulaire des efforts de prévention réside dans l'élaboration du contenu éducatif et des mécanismes de diffusion ; en d'autres termes, le contenu enseigné et la façon dont il est enseigné.

Les stratégies spécifiques visant à prévenir les VGMS incluent :

- **les approches de prévention de la violence et de promotion de l'égalité des genres dans les programmes scolaires ;**
- **la formation du personnel de l'éducation et la disponibilité d'outils pédagogiques nécessaires pour prévenir et lutter contre les VGMS ;**
- **le développement de compétences chez les apprenant(e)s dans ce domaine afin de leur permettre d'opérer des choix raisonnés.**

C'est dans la dynamique de la mise en œuvre de ces stratégies spécifiques que s'inscrit l'élaboration de ce module.

B. Les approches et techniques pédagogiques pour prévenir les VGMS

Ce point aborde des approches et techniques pédagogiques préconisées dans la lutte contre les VGMS sur la base des principales réformes qui se sont succédé au Sénégal.

1. Les approches pédagogiques

Ces principales réformes ont fait évoluer les différentes approches pédagogiques. En effet, à la suite de l'approche par les contenus et de la pédagogie par objectifs (PPO), l'approche par les compétences (APC) est entrée en vigueur dans les programmes du préscolaire et de l'élémentaire.

L'approche par les contenus

L'entrée par les contenus est basée sur la répétition des contenus appris. Dans cette approche, le profil est implicite et se décline surtout en termes de savoirs. La notion de compétence en est absente. Elle inculque le savoir pour le savoir, sans souci de l'impact de celui-ci dans les attitudes et les changements de comportements.

La pédagogie par objectifs

La pédagogie par objectifs vient succéder à l'approche par les contenus. Elle met l'enfant au centre des enseignements-apprentissages. Son intérêt réside dans son caractère concret. Pour la première fois, pour évaluer les acquis, on se place du point de vue de ce que l'apprenant(e) doit faire des contenus, et pas du point de vue de ce que l'enseignant(e) a enseigné. La PPO est une approche qui valorise le concret, mais pas le complexe tel qu'il est vécu dans la vie de tous les jours, réduisant ainsi la compétence sous la forme de comportements peu articulés les uns aux autres.

L'approche par les compétences

Elle s'appuie sur des approches recentrant l'enseignement-apprentissage sur le développement des compétences. Cette démarche permet de savoir, de manière explicite, les compétences à développer et à acquérir pour résoudre des problèmes. L'APC est l'approche en vigueur au Sénégal.

Née dans le courant des années 1990, l'APC se développe dans plusieurs pays. C'est l'approche par l'intégration des acquis, ou encore la pédagogie de l'intégration (De Ketele, 1996 ; Roegiers, 2000, 2010), qu'on peut qualifier de « deuxième génération d'approche par les compétences ». Elle consiste à organiser les apprentissages de manière à

développer différents types de ressources (savoirs, savoir-faire, savoir-être, capacités méthodologiques, mise en projet, etc.) pendant une certaine période de manière à amener les apprenant(e)s à mobiliser ces ressources dans des situations d'intégration à résoudre individuellement ou en groupes.

Dans une optique d'intégration des acquis, les compétences sont vues comme la mobilisation d'un ensemble de ressources pour faire face à une situation appartenant à une famille de situations.

Une **compétence** désigne la faculté, pour une personne, de mobiliser un ensemble de ressources pour faire face à une situation complexe appartenant à une famille de situations (Roegiers, 2010). La compétence est donc un potentiel de pouvoir traiter une situation nouvelle de façon efficace, avec les ressources apprises : savoirs, savoir-faire, savoir-être, savoirs d'expérience, capacités, etc. La formulation d'une compétence doit respecter un certain nombre de caractéristiques précises. Concrètement, l'énoncé de la compétence :

- est **en adéquation avec le profil de sortie** visé ;
- suggère que l'apprenant(e) doit mobiliser un **ensemble de ressources**. Ces ressources sont **intégrées** et non additionnées.
- fait référence à un ensemble de **situations d'intégration / d'évaluation** (une « famille de situations »), que l'on peut caractériser de façon précise à travers un ensemble de paramètres.
- est rédigé de manière à être **évaluable**. En particulier, l'énoncé doit être suffisamment précis et opérationnel pour que deux concepteurs d'épreuves puissent, sans se concerter, proposer une situation de même niveau pour évaluer les acquis du candidat.
- est d'un **niveau adéquat** par rapport aux programmes, notamment en termes de ressources mobilisées.

2. Les techniques pédagogiques pour prévenir les VGMS

Pour mettre en œuvre l'approche par les compétences plusieurs techniques pédagogiques peuvent être utilisées. Certaines de ces techniques sont développées dans ce module. Il s'agit entre autres de la technique d'élaboration progressive, du drama, de l'étude de cas, du théâtre-forum, du remue-méninge ou « brainstorming », du jeu de rôle, du Philippe 6/6, de la leçon débat, de la recherche collective d'idée et du post-it.

Technique d'élaboration progressive

Description de la méthode :

L'élaboration progressive : c'est une technique qui développe chez l'élève au moins l'esprit de synthèse, l'aptitude au travail d'équipe et la capacité de la réflexion individuelle.

Modalités d'application de la méthode :

Etape 2

L'enseignant(e) expose la consigne devant les apprenants et pose une question.

Etape 2

Chaque élève réfléchit / prend des notes pour lui-même puis : Un rapporteur doit, à ce stade, être désigné pour faire une synthèse globale de la production du groupe. Les apprenants se placent par groupes de 2 personnes et discutent pendant un temps donné du thème proposé, des similitudes, des différences que chacun a trouvées ; Au bout de 10 min, les groupes de 2 se rassemblent en groupes de 4 ou 6 et mettent en commun le résumé de leurs discussions et les questions qu'ils se posent ;

Au bout de 15 à 20 min, les groupes se rassemblent en groupes de 8 ou 12 et mettent en commun le résumé de leurs discussions pendant 20 à 30 min ;

Etape 3

L'enseignant réalise une synthèse et renforce les informations ressorties des productions des groupes

Cette technique permet d'emblée la participation de chaque élève, crée une ambiance de communication et favorise la formation de groupes hétérogènes.

NB : L'enseignant(e) doit être doté(e) de capacité à catégoriser les réponses des participants et de capacité de synthèse.

Drama

Description de la méthode :

Elle permet de développer son imagination, à partir de photos dont le contexte-objectif n'est pas connu et le personnage représenté n'est jamais soi (ce qui favorise la prise de conscience et prépare à l'action).

Modalités d'application de la méthode

Etape 1

Les apprenants sont organisés en sous-groupes.

L'enseignant(e) dispose sur une table des photos de personnages. Chaque élève choisit une photo L'enseignant(e) pose différentes questions (qui est le personnage sur la photo ? de quel sexe est-il ? quelle est sa situation ?). Les apprenants répondent aux questions.

Etape 2

L'enseignant(e) leur demande de présenter chacun sa photo et d'incarner le personnage.

Etape 3

Enfin l'enseignant(e) leur demande de présenter un personnage pour qui ils ont beaucoup de sympathie et de chercher à changer sa situation.

Étude de cas

Description de la méthode :

L'étude de cas permet de développer les capacités de traitement d'une situation problème et de confronter des idées afin de proposer des solutions.

Modalités d'application de la méthode :

Elle se déroule en 5 (cinq) étapes, il s'agit pour l'enseignant(e) d'accompagner les apprenants à :

- 1- identifier une situation ;
- 2- analyser la situation : les faits, les causes, les effets ;
- 3- examiner les différentes solutions possibles ;
- 4- identifier la/les solutions convenables ;
- 5- faire des propositions pour une prise de décision adaptée.

Les apprenants agissent et l'enseignant(e) joue le rôle de médiateur.

Théâtre-forum

Description de la méthode :

Le théâtre-forum est un concept méconnu qui se révèle fort utile en animation, que ce soit avec le public (à partir de 10-12 ans) comme **moyen d'expression**, ou avec l'équipe pédagogique comme outil de **management**.

Il peut être utilisé dans le cadre d'actions de prévention (santé, violence, relations humaines ou éducatives...), mais aussi pour dénouer des conflits ou des situations délicates et transmettre des messages.

Modalités d'application de la méthode :

C'est un moyen original qui permet à chacun de s'exprimer sur un sujet donné et d'impulser une dynamique de **changement positif**.

Le théâtre-forum se déroule en 3 étapes : la mise en situation ; le forum, le remplacement

Etape 1 : la mise en situation

L'enseignant(e) prépare la mise en situation s'inspirant de situations réelles et représentatives. Les apprenants choisissent les rôles qu'ils veulent jouer. Cette scène se termine mal pour au moins un des protagonistes.

Etape 2 : le forum

Une fois la scène jouée, les apprenants sont invités à s'interroger sur :

- ce qu'ils ont observé sur cette scène (que raconte cette histoire ?)
- ce qu'ils ont ressenti ou pensé en voyant cette scène ?
- ce que les protagonistes ressentent de l'intérieur ?

L'enseignant(e) écoute et reformule les différents points de vue. Il tente grâce à la mise en lien des différentes interprétations, de transformer des jugements et des projections en expression de ses propres valeurs. En juxtaposant les différentes perceptions, il invite chacun à élargir sa vision du monde ; puis il favorise l'émergence de propositions concrètes d'attitudes jusqu'à ce qu'un élève spectateur accepte de monter sur scène pour remplacer un personnage.

Etape 3 : le remplacement

Du fait de la nouvelle attitude de l'élève spectateur, les autres personnages réagissent différemment et l'histoire prend un autre cours. A la fin du remplacement le formateur demande aux apprenants spectateurs les changements observés.

Remue-méninges ou « Brainstorming »

Description de la méthode :

Cette méthode repose sur l'association d'idées et permet de faire émerger les représentations des apprenants. L'enseignant(e) doit donc mettre l'accent sur l'analyse des réponses données par les apprenants qui sont alors amenés à constater la pluralité des représentations et à prendre conscience des diverses dimensions soulevées, développant ainsi leur esprit critique.

Modalités d'application de la méthode

Etape 1

L'enseignant(e) prononce un mot précis (ex. SIDA, abstinence) et les apprenants énoncent spontanément, devant toute la classe, des mots qui lui sont, selon eux, associés.

Etape 2

L'enseignant(e) note au tableau noir tous les mots proposés par les apprenants. Il peut aussi leur demander de noter leurs idées de mots sur des post-it (un mot par post-it) qu'ils colleront ensuite sur le mur. Cette manière de procéder permet aux apprenants de s'exprimer par écrit sans crainte du jugement de valeur et de la pression du groupe.

Etape 3

Lorsque l'ensemble des mots apparaît sur le mur ou le tableau noir, l'enseignant(e) analyse globalement le résultat en mettant l'accent sur la diversité des réponses. Les conceptions différentes de chacun font prendre conscience aux apprenants de multiples représentations associées à un même mot, et cette prise de conscience est importante. L'enseignant(e) peut également procéder à une analyse plus participative.

Les apprenants construisent sur sa demande des familles de mots pour ensuite les mettre en évidence avec des champs lexicaux s'y rattachant; la famille de mots pourrait aussi être « émotions-sentiments » et faire penser aux mots « peur », « souffrance », et/ou évoquer le concept de « société » et convoquer alors les mots « discrimination », « honte », etc.).

Jeu de rôles

Description de la méthode :

Cette méthode relativement complexe requiert la prise en compte des étapes suivantes :

- L'enseignant(e) présente les objectifs d'apprentissage de l'activité et du jeu de rôle aux apprenants. Il/elle explique les règles du jeu : les apprenants vont devoir interpréter des personnages impliqués dans une situation ou une saynète qui sera expliquée par écrit ou oralement par l'enseignant(e) avant le jeu.
- L'enseignant(e) relate la situation ou donne par écrit une situation.
- Les apprenants lisent la situation donnée
- L'enseignant(e) demande aux apprenants de former de petits groupes.
- L'enseignant(e) donne des porte-noms correspondant aux protagonistes de la situation dans chaque groupe.
- Les apprenants choisissent le rôle qu'ils souhaitent interpréter.
- Les apprenants se préparent à leur rôle pendant cinq minutes.
- L'enseignant(e) indique que le jeu peut débuter. Le jeu se passe soit dans un petit groupe, soit devant toute la classe. Des observateurs (toute la classe ou une partie du groupe) prennent des notes sur la scène jouée et les propos tenus par les personnages.
- Après cinq ou dix minutes, chaque apprenant ayant incarné un personnage raconte comment il a joué son rôle et comment il s'est senti.
- Les observateurs expliquent ce qu'ils ont observé (comportement et propos). Il est important de commencer par relever d'abord les points positifs avant d'aborder les points à améliorer. L'enseignant(e) veille à ce que les commentaires soient liés au personnage interprété et non à l'élève directement.
- L'enseignant(e) fait une analyse et une synthèse du jeu en lien avec l'objectif d'apprentissage de la leçon et des compétences psychosociales qu'il souhaite voir se renforcer chez les apprenants.

Modalités d'application de la méthode :

Cette méthode a l'avantage de mettre les apprenants dans des situations très proches de la vie quotidienne. Elle stimule leur esprit créatif, leur permet d'exercer leur capacité de communication dans les relations interpersonnelles, de mobiliser leur sens de l'empathie et de gérer leurs émotions. Cette méthode exige de l'enseignant(e) une grande implication : il/elle doit bien poser les règles du jeu, cibler l'objectif poursuivi et définir le moment de la fin du jeu. Il est aussi primordial qu'il réalise une synthèse et une critique du jeu en donnant la parole aux apprenants afin qu'ils puissent exprimer ce qu'ils ont ressenti, dire comment ils ont vécu cette expérience, s'il leur a été difficile ou facile de jouer le rôle, si ce dernier a été joué de manière convaincante, etc. Il faut être enfin conscient du fait que, si le jeu de rôle est une activité efficace, il est aussi une activité à haut risque. Tous les apprenants ne disposent en effet pas de la même solidité psychologique. Les saynètes renvoient parfois les « acteurs » à des difficultés personnelles ou les figent aux yeux des autres dans le rôle qu'ils ont endossé. Le porte-nom est là pour justement permettre de bien dissocier les « identités » et limiter les risques d'amalgame.

Philippe 6/6

Description de la méthode :

La technique consiste à faire travailler en petits groupes des participants ou des apprenants à une formation ou à une leçon. Elle a pour finalité de faire échanger et débattre les membres du groupe autour d'un sujet donné. Elle permet de susciter des questionnements chez les participants / apprenants et conduit à la formulation de réponses collectives.

En s'efforçant d'apporter une réponse unique et précise à une question donnée, ils doivent faire appel à leurs capacités d'échange, d'écoute, d'argumentation et de négociation. Cette technique d'animation peut être utilisée dans l'objectif: de produire rapidement (en 6 minutes) des réponses à une question donnée ; d'initier un débat ; de générer des réflexions et des échanges au sein d'un groupe.

Modalités d'application de la méthode :

La technique d'animation du Phillips 6x6 se déroule en 3 (trois) étapes :

1. Le groupe se divise en sous-groupes de six personnes.
2. Chaque sous-groupe doit répondre en 6 minutes à une question donnée et proposer ensuite sa réponse à l'ensemble des participants/ apprenants.
3. Les participants/ apprenants échangent et débattent autour du sujet donné et formule des réponses collectives.

Mots-clés Questions, réflexion collective, échanges

Le mot du formateur : « La technique d'animation du Phillips 6x6 est intéressante pour interroger un groupe de taille moyenne (36 personnes en théorie). Elle peut néanmoins être utilisée avec des groupes de plus petite taille (25 personnes, par exemple). »

Leçon débat

Description de la méthode :

C'est une technique qui consiste à faire travailler les enfants individuellement, ensuite ils sont organisés en sous-groupes, pour travailler en commun à la résolution d'un problème posé dans une discipline (mathématiques, français) ou dans une activité d'éveil. Elle permet :

- d'entraîner chaque élève à fournir un effort personnel de recherche et d'expression des idées ;
- de développer le goût et l'aptitude du travail en équipe ;
- d'encourager l'esprit de concertation et de synthèse dans la classe.

Elle peut être utilisée à tous les niveaux de l'école élémentaire.

Modalités d'application de la méthode :

Etape 1

Les apprenants sont organisés en sous-groupes ; l'enseignant(e) pose le problème

Etape 2

Les apprenants réfléchissent individuellement (conflit cognitif) d'abord puis en groupe (conflit socio-cognitif). Ils discutent entre eux, confrontent leurs idées pour aboutir à la résolution du problème.

Etape 3

L'enseignant(e) fait la synthèse des productions des groupes et procède à l'apport d'informations.

Recherche collective d'idée

Description de la méthode

C'est une technique qui engage les apprenants à mettre en commun, de façon aussi rapide et peu critique que possible, toutes les idées qu'un sujet leur inspire. Elle s'appuie sur l'imagination des apprenants et la spontanéité des productions. Elle peut être utilisée quelle que soit la taille du groupe, le niveau de la classe et la discipline chaque fois que les enfants sont devant une situation-problème et doivent émettre des hypothèses.

Modalités d'application de la méthode :

Etape 1

L'enseignant(e) propose un sujet et engage la discussion avec les apprenants.

Les apprenants échangent leurs idées, émettent des hypothèses.

Etape 2

L'enseignant(e) accompagne les apprenants dans la mise en commun des idées et la vérification des hypothèses. Ensuite, il/elle fait la synthèse des productions.

Cette méthode permet :

- d'associer les apprenants à la construction de leur savoir ;
- d'encourager l'expression spontanée des idées ;
- de développer la créativité et la confiance en soi ;
- de réunir le plus grand nombre possible d'idées sur un sujet donné ;
- de faire participer l'ensemble des apprenants, même les plus timides à une production commune ;
- d'amener les apprenants à constater l'intérêt de la concertation et de la mise en commun des idées.

Post-it

Description de la méthode :

Cette méthode permet aux apprenants de prendre conscience de la diversité des opinions mobilisées par une même proposition. Elle se déroule en 3 étapes.

Etape 1

L'enseignant(e) donne deux ou trois post-it à chaque élève. Il/elle leur demande d'y noter les réponses à une question.

Etape 2

Les apprenants vont coller les post-it sur le mur selon une logique co-construite par l'enseignant(e) et les apprenants en amont (ex. dimension sociale, affective, économique, culturelle, politique, etc.).

Etape 3

L'enseignant(e) discute ensuite avec les apprenants du résultat : il/elle peut notamment leur demander pour quelles raisons, selon eux, une catégorie est surreprésentée.

Modalités d'application de la méthode :

En analysant les réponses des apprenants, l'enseignant(e) devrait les amener à développer leur esprit critique et prendre conscience.

C. La discipline positive

Il existe une variété de moyens positifs pour faire face à une mauvaise conduite des apprenants en classe et maîtriser la colère et la frustration chez l'enseignant(e). Il s'agit de la discipline constructive, du développement de capacités et d'attitudes de non-violence et de méthodes pédagogiques inclusives pour la prévention et la réponse aux VGMS.

Deux types de punitions sont généralement utilisés en classe avec les élèves : la punition impliquant des réprimandes verbales négatives et celle engageant une douleur physique ou émotionnelle, comme dans le cas du châtiment corporel. Ce sont deux disciplines dites négatives ou l'adulte fait usage de la force sous forme verbale, physique ou affective. Par contre, la discipline constructive ou positive ; celle qui est conseillée, évite des stratégies négatives comprenant des expressions pour menacer, interdire, critiquer ou insulter.

1. Fondements et avantages de la discipline positive

La discipline peut être définie comme un moyen dissuasif diminuant la probabilité pour que se produise ou se reproduise un comportement non voulu. Lorsque l'éducateur/trice s'en sert pour éviter un mauvais comportement futur de l'apprenant(e), elle est qualifiée de préventive. Elle est répressive lorsqu'on l'utilise pour corriger l'acte ou le comportement déjà posé.

Quant à la discipline positive, elle peut être considérée comme l'ensemble des mesures et des stratégies prises pour conduire les apprenants à respecter les règles établies sans violence et sans pression. L'élaboration et le respect desdites règles sont basés sur la participation des apprenants, le dialogue, le respect mutuel, la responsabilisation, la collaboration et la prévention des situations qui peuvent mener au non-respect des règles et aux sanctions.

La discipline positive repose sur sept principes de vis-à-vis de l'apprenant(e) :

- respecter la dignité de l'apprenant,
- développer un comportement pro-social, l'autodiscipline et le caractère,
- maximiser la participation active de l'apprenant dans les apprentissages,
- respecter les besoins de développement de l'apprenant et sa qualité de vie,
- respecter la motivation et les points de vue de l'apprenant(e),
- assurer l'équité (équité et non-discrimination) et la justice,

- promouvoir la solidarité.

L'approche de la discipline positive a au moins trois effets positifs :

- apporter une alternative efficace à la punition corporelle et psychologique ;
- accroître la prise de conscience parmi les enseignant(e)s et même les parents des droits de l'enfant ;
- et fournir aux adultes (enseignants et parents) des outils concrets et constructifs de résolution des conflits avec leurs enfants.

La discipline positive guide les adultes à rechercher la logique, le raisonnement et les sentiments qui se cachent derrière le comportement des enfants et des apprenant(e)s. Elle encourage des stratégies qui stimulent l'apprentissage chez les enfants de manière à ce que ces derniers corrigent eux-mêmes leurs comportements grâce aux connaissances assimilées, sans être soumis à des moyens de contrôle externes. Elle consiste à des pratiques qui créent une atmosphère de convivialité qui stimule chez l'enfant l'apprentissage et le goût de fréquenter l'école.

La discipline positive favorise ainsi l'épanouissement harmonieux, l'affirmation de soi et l'éclosion des potentialités latentes de l'apprenant(e).

2. Outils d'une éducation sans violence

La discipline positive est établie pour aider les parents à mettre un terme aux punitions corporelles, et ne recommande aucun type de punition. Ainsi les méthodes de l'isolement pour punir les enfants ou le fait de les priver de leurs biens, de les ignorer ou d'utiliser d'autres formes de punition ne sont pas préconisés. Ici, la punition ne constitue pas une forme de discipline. En effet la punition engendre chez l'enfant une souffrance physique ou psychologique, un sentiment d'impuissance, d'angoisse et d'inquiétude. Elle contraint les enfants à l'obéissance. À l'inverse, la discipline fournit aux enfants les informations et les compétences dont ils ont besoin pour apprendre. À travers la discipline, les enfants assimilent progressivement des valeurs morales, apprennent à résoudre des conflits de façon constructive. Ils deviennent capables de faire preuve de créativité dans la résolution des problèmes et éprouvent de l'empathie pour autrui.

Tableau comparatif des activités liées à la discipline et à la punition

La discipline positive c'est :	La punition c'est :
Donner aux élèves des alternatives positives	Indiquer seulement ce qu'il ne faut pas faire
Reconnaitre où récompenser les efforts et les bons comportements	Réagir sévèrement et durement aux mauvais comportements
Amener les enfants à suivre les règles parce qu'elles sont discutées et convenues	Amener les enfants à suivre les règles sous la menace ou par la corruption
Guider de façon cohérente et ferme	Instaurer en classe : contrôle, honte, humiliation
Être positif et respectueux envers l'enfant	Être négatif et irrespectueux envers l'enfant
Être physiquement et verbalement non violent	Être physiquement et verbalement violent et agressif
Lier directement les conséquences à la mauvaise conduite	Appliquer des conséquences illogiques et exagérées par rapport à l'indiscipline d'un enfant
Amener l'enfant à faire amende honorable lorsque son comportement négatif affecte quelqu'un d'autre	Punir un enfant pour avoir blessé un autre, plutôt que de lui montrer comment faire ses excuses
Comprendre les capacités individuelles, les besoins et prendre en compte les circonstances et stades de développement de l'enfant pour adapter son travail	Ignorer de prendre en considération le stade de développement de la vie, les circonstances individuelles, les capacités et les besoins de l'élève dans les activités de la classe
Enseigner aux enfants à intérioriser l'autodiscipline	Enseigner aux enfants à bien se comporter seulement quand ils risquent d'être punis
Écouter et modeler	Réprimander constamment pour des infractions mêmes mineures
Utiliser les erreurs comme opportunités d'apprentissage	Forcer les élèves à se conformer aux règles illogiques "juste parce qu'on lui a dit de "
Critiquer le comportement de l'enfant plutôt que sa personne	Diriger la punition sur la personne de l'élève plutôt que de lui dire de corriger son mauvais comportement

Extrait de Connect with respect²

² Connect with respect: Preventing gender-based violence in schools, UNESCO Bangkok, 2016.

3. Techniques pédagogiques pour une éducation sans violence

Les techniques présentées ci-dessous sont illustrées par des cas pratiques permettant à l'enseignant(e) de mettre en œuvre une éducation sans violence.

Exemple 1 : *L'enseignant(e), en face d'un bon résultat ou d'un comportement souhaité, peut dire à l'élève : « C'est très bien, je suis content de ton travail, ça me fait plaisir, un bon pour lui... ».*

Exemple 2 : *Cette fois, l'enseignant(e), en face d'un bon résultat ou d'un comportement souhaité, peut alors faire un sourire, un cadeau, un signe d'approbation de la tête, une surprise agréable, un accord de privilèges (nommer par exemple, l'élève chef de classe pour le féliciter d'un bon comportement), etc.*

Il s'agit de la **technique du renforcement** (verbal ou non verbal). Dans le cadre scolaire, c'est faire suivre un comportement souhaitable chez l'élève par quelque chose qu'il apprécie.

Exemple 3 : *Cas d'un enfant qui ne prend pas soin de son corps*

Comportement final souhaité : Etre propre

Comportements intermédiaires souhaités : Propreté des habits, propreté du corps, propreté des fournitures scolaires, propreté de la classe, propreté de la cour de l'école.

Chaque fois que l'enfant aura développé un comportement intermédiaire, l'enseignant(e) utilisera le façonnement en disant par exemple : « C'est très bien ! Ce matin, tes habits sont propres, mais tu ne t'es pas lavé. La prochaine fois, pense aussi à te laver ».

Ici on a recours à la **technique du façonnement** qui consiste, tout comme le renforcement, à « faire suivre un comportement souhaitable chez l'élève, d'une conséquence agréable pour lui ». Sa spécificité réside dans le fait que la conséquence agréable n'intervient pas seulement à la fin du comportement souhaité, mais chaque fois que l'élève opère un changement dans le sens du comportement souhaité.

Exemple 4 : *Cas pratique d'un exercice d'application non fait*

Ce qui est reproché à l'élève : « Tu n'as pas fait ton exercice »

Pourquoi cela lui est reproché : « En te comportant ainsi, tu risques d'avoir une mauvaise note, tes parents ne seront pas contents de toi. Tu risques aussi d'encourager tes amis à faire comme toi, alors que ce n'est pas bien et en fin de compte de me décevoir aussi ».

Le comportement attendu: « Demande moi lorsque tu ne comprends pas un exercice ».
Dans cet exemple l'enseignant(e) recourt à la **technique du message clair**. Il s'agit de dire clairement à l'enfant ce qui lui est reproché, pourquoi cela lui est reproché et le comportement attendu de lui.

Exemple 5: *Pour le cas pratique d'un élève inattentif en classe, l'enseignant(e) peut l'inviter à observer le comportement d'un élève attentif qui a de bons résultats et à l'imiter.*

Exemple 6 : *Cas d'un élève qui affichait des comportements indésirables envers les personnes âgées et qui a fini par abandonner son mauvais comportement en observant la vie quotidienne exemplaire des pairs éducateurs.*

Dans les exemples 5 et 6, on fait appel à la **technique du modelage**. Il s'agit de partir du principe que l'enfant apprend par observation et imitation. Elle consiste à donner par conséquent à l'enfant un modèle concret de ce qu'il doit faire.

Exemple 7 : *Cas pratique d'un élève qui n'aime pas la lecture (contexte hostile) L'enseignant organise les séances de lecture sous forme de jeu et le nomme chef de groupe (contexte agréablement modifié).*

Exemple 8 : *En EPS, le cas pratique d'un élève qui refuse de faire partie d'une des deux équipes (bleu et rouge) pour problème de couleur*

L'enseignant(e) lui demandera de choisir l'une ou l'autre équipe où il sera le chef. L'élève choisira forcément l'une des deux équipes et l'enseignant(e) aura alors réussi à l'amener à jouer sous l'une des deux couleurs initialement prévue.

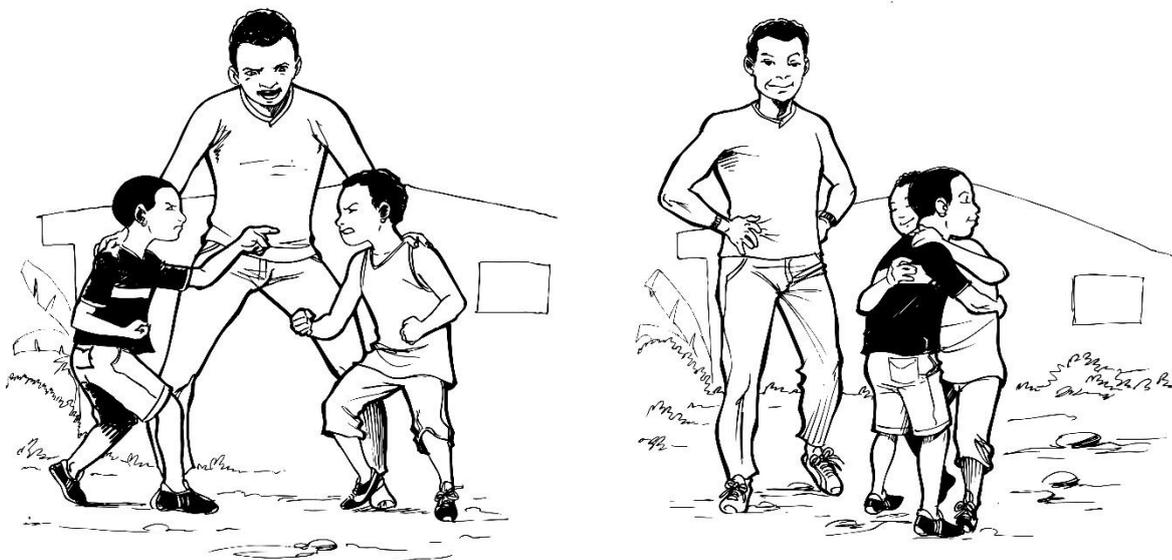
La méthode privilégiée dans ces deux cas de figure est nommée **substitution du stimulus**. Elle consiste à remplacer quelque chose qui peut déclencher un comportement négatif chez l'élève par une autre chose susceptible de faire disparaître le dit comportement. Pour sa mise en œuvre à l'école, plusieurs possibilités peuvent être utilisées. Dans *l'exemple 7*. Il s'agit de modifier le contexte hostile à l'élève de façon à obtenir de lui le comportement attendu. Dans *l'exemple 8*, il s'agit de faire opérer un choix par l'élève parmi deux propositions qu'il n'approuverait pas. Le principe est que l'enseignant(e) veut offrir deux choix à l'enfant, deux choix qui conviennent à l'enseignant(e) de toute façon.

La **technique d'extinction** consiste à ignorer le comportement déplaisant de l'enfant. Il s'agit d'agir ainsi pour que n'y voyant aucun avantage à tirer de son comportement, l'enfant opte pour le comportement souhaitable.

Exemple 9 : *Koffi est un élève de la classe de 3ème. Il a l'habitude, au moment du cours de mathématique, de se lever et de faire des grimaces pour énerver le professeur. Mais celui-ci l'ignore complètement. Koffi finit par abandonner son mauvais comportement devant l'indifférence qu'affichent le professeur et ses camarades.*

Enfin on pourra également évoquer la **technique de satiété du stimulus**. En partant du principe que l'enfant se lasse avec le temps d'un jouet nouvellement acquis, l'on peut admettre qu'avec le temps, l'enfant se lassera d'un comportement dont il tire grand plaisir et qui paraît inadéquat pour toute conduite de la classe. Il s'agit alors de laisser l'enfant faire sans intervenir pour qu'avec le temps, il se lasse de ce comportement. Cependant, cette technique n'est pas à utiliser de façon abusive. Elle est à utiliser lorsque le comportement de l'enfant n'a pas de conséquences négatives pour lui-même et son entourage et qu'il n'est pas aisé de le convaincre autrement.

III. GERER LES VGMS : REPONSES³



Lorsqu'un cas de VGMS survient, des procédures et des mécanismes clairs, sûrs et accessibles doivent être en place pour le signaler, assister les victimes et transmettre les informations aux autorités compétentes. Dans ce processus de prise en charge de la violence, plusieurs secteurs interviennent, le système de protection de l'enfant est inter et multisectoriel. La réponse efficace est holistique et l'école joue un rôle important. A ce titre, il est fondamental que les mécanismes de détection, de signalement, de soutien permettent aux victimes et aux témoins ainsi qu'à leurs défenseurs de signaler des délits ou des infractions pour leur prise en charge. Il est indispensable que ces mécanismes soient connus et facilement accessibles, sûrs et confidentiels pour que l'ensemble des apprenants puissent être pris en charge en cas de violence et de maltraitance. Il est pour cela déterminant que l'enseignant(e) soit capable de déceler les signes de détresse chez l'enfant, d'enclencher le signalement afin qu'un soutien approprié soit apporté aux victimes et que les auteurs soient sanctionnés.

³ La partie a été élaborée sur la base du référentiel à l'usage du personnel d'éducation et d'encadrement produit avec l'appui de l'UNICEF, 2018

A. Détection des situations de violence envers les enfants

La détection est le point d'entrée de la réponse à la violence. Dans l'intérêt des apprenants, du respect des droits des enfants et de la prise en compte de leurs besoins, la détection des VGMS doit être active et précoce, qu'elle ait lieu à, autour ou sur le chemin de l'école, et même en milieu familial et communautaire. Comment détecter les situations de violence ou abus encourus par les apprenants ? Que faire lorsqu'un apprenant est victime de violence ? Les enseignants qui encadrent les apprenants doivent être en mesure de leur offrir un environnement sain et sûr, et surtout savoir reconnaître les signaux de détresse d'un enfant.

1. Comment contribuer à la détection des VGMS ?

Le corps enseignant est dans une position privilégiée pour détecter les signaux d'alerte ou de danger émis par les enfants souffrant d'une forme de violence ou d'abus. La détection nécessite de la part de l'enseignant(e) les qualités suivantes : l'attention, l'observation et l'écoute. Chaque victime de violences présente un ou un faisceau de signe(s) devant alerter les enseignants et le personnel d'encadrement dans les structures d'éducation et d'apprentissage. Les signes à repérer dans la salle de classe, dans la cour, indiquent quelque chose qui fait souffrir l'enfant. Ce sont des symptômes physiques, des troubles de comportements et des manifestations psychosomatiques résumés dans le tableau en dessous⁴.

Symptômes physiques	Manifestations psychosomatiques	Troubles du comportement
<ul style="list-style-type: none">✓ Plaies✓ Fractures✓ Hématomes✓ Cicatrices✓ Brûlures,✓ Griffures,✓ Morsures,✓ Lacérations,✓ Douleurs abdominales,✓ Vomissements✓ Maladies fréquentes	<ul style="list-style-type: none">✓ Peurs incontrôlables,✓ Pleurs✓ Tristesse,✓ Défaut de concentration✓ Amaigrissement ou prise de poids✓ Perte de confiance✓ Perte d'estime de soi	<ul style="list-style-type: none">✓ Troubles de l'appétit (anorexie, boulimie),✓ Troubles du sommeil (sommolence, terreurs nocturnes, insomnies, cauchemars, difficultés d'endormissement, refus d'aller se coucher)✓ Refus d'aller à l'école✓ Retards répétitifs, Absences✓ Isolement, repli sur soi✓ Baisse de participation/performance✓ Agressivité✓ Hyperactivité✓ Jeux violents✓ Consommation d'alcool ou drogues✓ Fugue(s)

⁴ UNICEF, 2018.

Pour l'enseignant(e), l'observation de ces signes ne suffit pas toujours. Il faut surtout savoir les interpréter correctement et être à l'écoute de l'enfant, l'inviter au besoin à s'ouvrir ; à parler peut ne pas suffire.

2. Que faire des cas de violence détectés ?

Une fois les apprenants victimes de violence ou exposés à des risques de violence ou d'abus repérés, ils doivent immédiatement bénéficier d'un soutien adéquat. La détection doit être suivie de la mise en place de mesures de protection et de soutien nécessaires. Que faire exactement ? « Attendre d'avoir plus d'éléments ? Parler avec l'enfant ? Convoquer ou aller voir les parents ? ».

En cas de signes ou de soupçons de violence, la priorité est d'assurer la protection de l'enfant. Dans l'immédiat, au-delà des mesures conservatoires qu'il doit ou peut prendre pour protéger l'apprenant, l'enseignant(e) doit informer son supérieur hiérarchique, l'enseignant(e) référent(e) ou le directeur/chef d'établissement pour la définition de la démarche à suivre selon la situation ou selon le type de violence en respectant le principe fondamental de confidentialité. La détection conduit ainsi directement à l'étape du signalement.

B. Mécanismes de signalement

Le signalement est le fait de porter à la connaissance des autorités chargées de la protection de l'enfant des informations relatives à un cas détecté, en vue d'une réponse de leur part. Il peut s'agir de faits dont on est témoin, ou de propos de personnes fiables et qui soulèvent des préoccupations relatives aux dangers encourus par l'enfant (UNICEF, 2018).

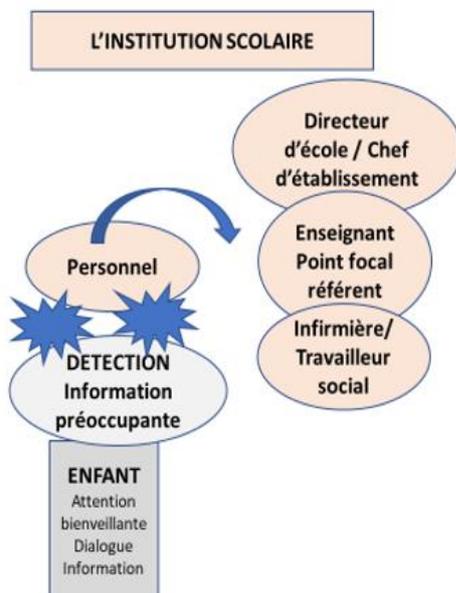
Les mécanismes de signalement efficaces sont essentiels pour que les auteurs de VGMS puissent être tenus responsables de leurs actes et s'assurer que ces derniers ne soient plus nuisibles pour les apprenants ou la communauté (USAID, 2009). Lorsqu'un apprenant est victime de violence, de maltraitance ou d'abus à ou hors de l'école, le cas doit être signalé pour qu'il soit pris en charge de manière adéquate. Concrètement, il faut distinguer le signalement en interne à l'école, du signalement aux services sociaux ou de protection externes.

1. Procédures de signalement interne

Il s'agit de la prise en charge initiale des victimes de violence. Lorsqu'un cas est détecté par un personnel de l'école, des dispositions doivent être prises par les acteurs de l'école pour que l'enfant victime puisse bénéficier d'un soutien, d'un appui ou d'un accompagnement par la personne indiquée ou le service compétent selon des modalités bien précises.

Le processus à respecter est organisé en étapes :

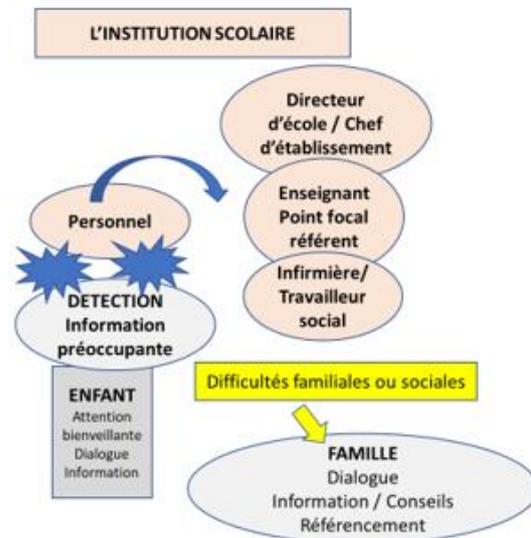
- **Fournir un appui affectif et psychosocial initial** : face à un cas suspect et/ou avéré de violence touchant un enfant, le premier pas que l'enseignant est supposé faire est de s'approcher de l'enfant avec tact pour le rassurer par le biais du



dialogue avec lui bien avant l'intervention, le cas échéant, des services sociaux plus compétents. « Fournir un appui psychosocial initial signifie tout d'abord ne pas laisser l'enfant seul avec sa souffrance mais se positionner clairement en sa défense. Il faudra trouver les circonstances et les moyens pour aborder la question avec l'enfant de manière adaptée, lui démontrer empathie, accepter son mal-être, y compris son refus de parler, créer les conditions pour qu'une communication strictement confidentielle puisse s'établir, l'écouter attentivement si la communication

effectivement s'établit sur la question, le rassurer et lui assurer une aide dans le respect de sa dignité ». (UNICEF, 2018)

- **Signaler le cas de violence** : face à ces situations, la règle est de ne pas rester seul. L'enseignant ou le témoin (personnel de l'école, parent, apprenant) qui a détecté la violence doit informer par voie verbale ou écrite le chef d'établissement ou son représentant et, s'il y en a, l'enseignant référant. Les parents ou responsables légaux doivent aussi être avisés, sauf si cela est contraire à l'intérêt de l'enfant (cas de violences intrafamiliales notamment) par le chef d'établissement, l'IEF ou même l'enseignant. L'objectif de cette démarche est d'évaluer la situation et de décider de la meilleure conduite à tenir. La situation est traitée dans la stricte confidentialité et le partage de l'information circonscrite. Plusieurs cas de figures sont possibles :



- o Pour un certain nombre de situations de VGMS, la réponse appropriée peut-être trouvée au sein de l'école au besoin en lien avec les parents et d'autres acteurs communautaires (association de parents d'élèves, association communautaire, ...). Si l'auteur de la violence subie par un apprenant est un personnel de l'école des mesures conservatoires peuvent être prises et suivies par le chef d'établissement, l'IEF ou l'IA. Selon la réglementation en vigueur, le Ministère de l'Education est saisi de la situation. Le suivi de l'effectivité de l'application desdites mesures conservatoires est garanti par le directeur/chef d'établissement. La responsabilité civile de tout témoin (enseignant, apprenant, parent, ...) est d'informer l'IEF, les parents biologiques, les Services d'action éducative en milieu ouvert (AEMO), l'Inspection médicale des écoles (IME), le service social le plus proche, bref, l'autorité administrative de protection de l'enfant, en cas de volonté d'étouffer le problème.

- Pour d'autres cas, le lien doit être établi avec d'autres services compétents car le système de protection de l'enfant est multisectoriel et intersectoriel : chaque secteur joue un rôle précis en lien avec les autres dans le but d'optimiser les actions de prévention et de réponse aux violences.

Toute référence implique un suivi du directeur/chef d'établissement ou de son auteur jusqu'à la résolution de la problématique de départ :

- ✓ Facilitation du travail des enseignants référents
- ✓ Organisation du suivi des cas et des données sur les violences affectant les apprenants
- ✓ Collecte et transmission de l'information sur la situation des violences faites aux apprenants
- ✓ Facilitation des relations entre l'École et les services sociaux ou de protection
- ✓ Veille à la qualité des relations entre l'école et les parents.

- **Référencer les cas à différents services** : La référence complète et renforce le signalement. Elle consiste à orienter la victime de violence, ses parents ou tuteurs vers les services compétents pour une prise en charge adéquate de la situation. Selon le cas, il peut s'agir :
 - des services sociaux chargés de la protection de l'enfant (Service d'action éducative en milieu ouvert (AEMO) et Centre académique d'orientation scolaire et professionnelle (CAOSP) ou des services sociaux fournis par une association ;
 - des services ou du personnel de santé d'un centre de santé ;
 - des services de sécurité ou de justice : commissariat de police, gendarmerie, tribunal pour le dépôt d'une plainte.

Cette référence ouvre la voie au signalement externe et se fait avec les parents en appui à leurs démarches en leur fournissant, selon le cas, l'information sur les services et les prestations disponibles, et en s'assurant que l'enfant accède en priorité aux services dont il a besoin. En effet, les normes sociales et de genre empêchent les enfants et leurs parents de signaler ou même de reconnaître comme tels nombre d'actes et de comportements violents.

2. Procédures de signalement externe

Lorsqu'un élève souffre d'une situation de maltraitance ou abus les écoles doivent signaler le cas aux services sociaux qui ne relèvent pas du secteur de l'éducation en vue d'une prise en charge. Ce signalement peut être totalement anonyme, se faire par appel téléphonique, courriel, courrier ou même de vive voix.

a) Signalement aux services sociaux

Pour signaler, l'école, les enseignants, les apprenants, les parents, bref toute la communauté éducative doit connaître et localiser les services sociaux de protection de l'enfant disponibles et avoir le contact téléphonique du responsable.

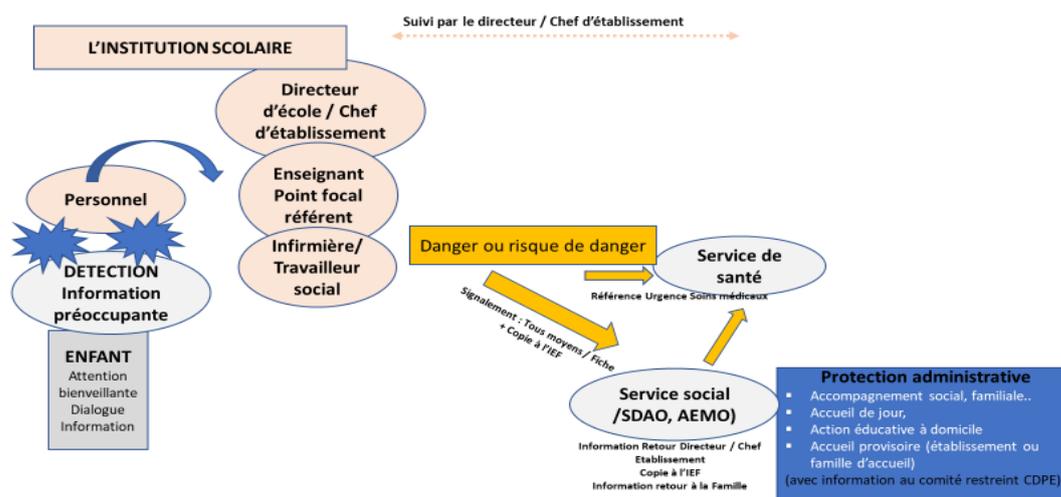
- **Dans quels cas signaler aux services sociaux ?** Le signalement aux services sociaux est nécessaire en cas de violence, physique, sexuelle ou psychologique. De manière spécifique, l'UNICEF cite les situations suivantes : violences et agressions sexuelles, traite, exploitation d'enfants à des fins économiques, travail dangereux ou abusif, abandons, privation de protection parentale, maltraitance par privation ou négligence, maltraitance scolaire, harcèlements (pairs ou enseignant), mariage précoce ou forcé, excision.
- **Qui signale ?** C'est le directeur/chef d'établissement ou tout enseignant ou personnel de l'école si le directeur faillit à son devoir. En cas d'inaction ou de négligence dans la gestion du risque détecté pour l'enfant, toute personne ayant connaissance de la situation court le risque d'être poursuivie pour délit de non-assistance à personne en danger, défini en l'article 49 du Code de Procédure Pénal.
- **A quel moment signaler ?** En cas de danger pour l'enfant, le signalement est impératif (Article 594 du CPP). Cela concerne les risques ou la réalisation notamment, par exemple des situations suivantes, que celles-ci soient commises dans/autour de l'école, par un personnel ou un élève, ou dans la sphère publique, communautaire ou familiale :

Violences et agressions sexuelles	Agressions physiques
Harcèlement sexuel	Harcèlement psychologique, physique
Travail abusif ou dangereux	Maltraitance familiale
Abandon, privations, négligences	Disparition, fugue, enlèvement
Mariage ou risques de mariage	Excision ou risques d'excision
etc.	Traite, etc.

- **A qui signaler et de quelle manière ?** En cas de détection, il faut signaler au Service d'accueil et d'Orientation (SAO) du CDPE qui assure le recueil, le traitement et l'évaluation des informations préoccupantes reçues, ainsi qu'à l'AEMO. D'autres services sociaux, comme les SDAS, peuvent être sollicités en cas d'urgence ou les services associatifs offrant des services de protection.

Le signalement externe peut se faire par tous moyens de communication écrite ou orale (téléphone, mail, courrier, sms, Rapidpro, contact direct).

Rapidpro est une plateforme téléphonique de recueil de signalement des cas de vulnérabilité et de violence, sans coût pour le signalant.⁵

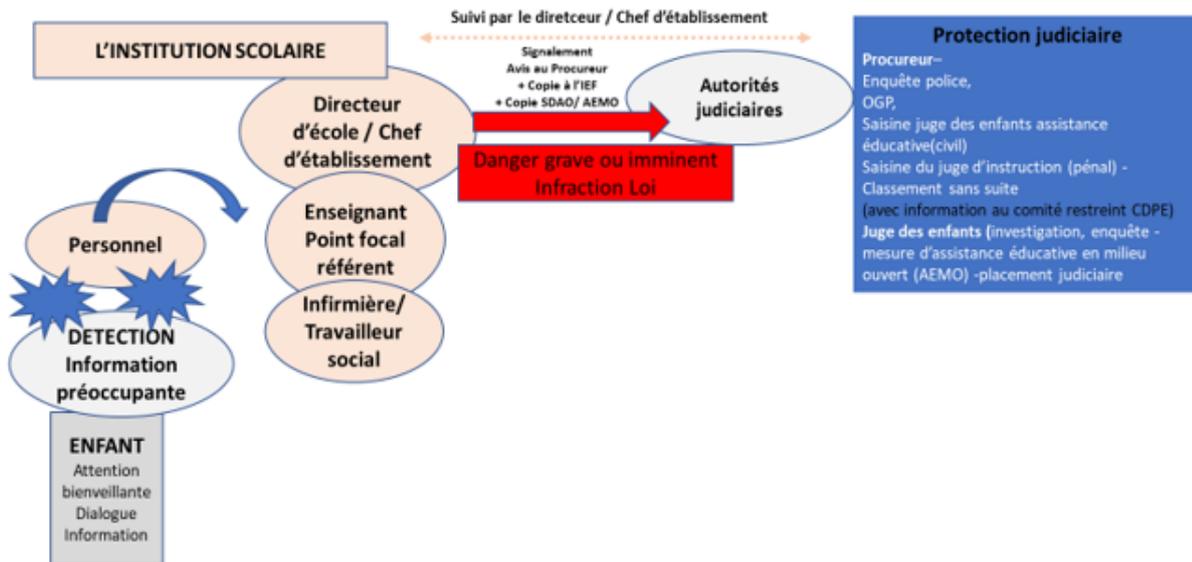


b) Signalement aux autorités judiciaires

Dans les situations de gravité, de danger avéré, de nécessité urgente de protection et de faits pouvant être qualifiés d'infraction pénale, les cas doivent être signalés immédiatement au procureur de la République par le directeur/chef d'établissement ou tout personnel de l'école, cf. Art. 595 du CPP⁶. Dès lors, une mesure de protection judiciaire sera mise en œuvre. Il informe parallèlement le Service départemental d'accueil et d'orientation (SDAO), l'AEMO ainsi que l'IEF directement ou à travers le bureau Genre par tous moyens.

⁵ L'obligation de signalement des cas aux services sociaux n'exclut pas que l'information administrative soit archivée au sein de l'école/établissement, soit portée à la hiérarchie (IEF et IA) par les voix habituelles dans en respectant la confidentialité autour de l'identité de l'enfant.

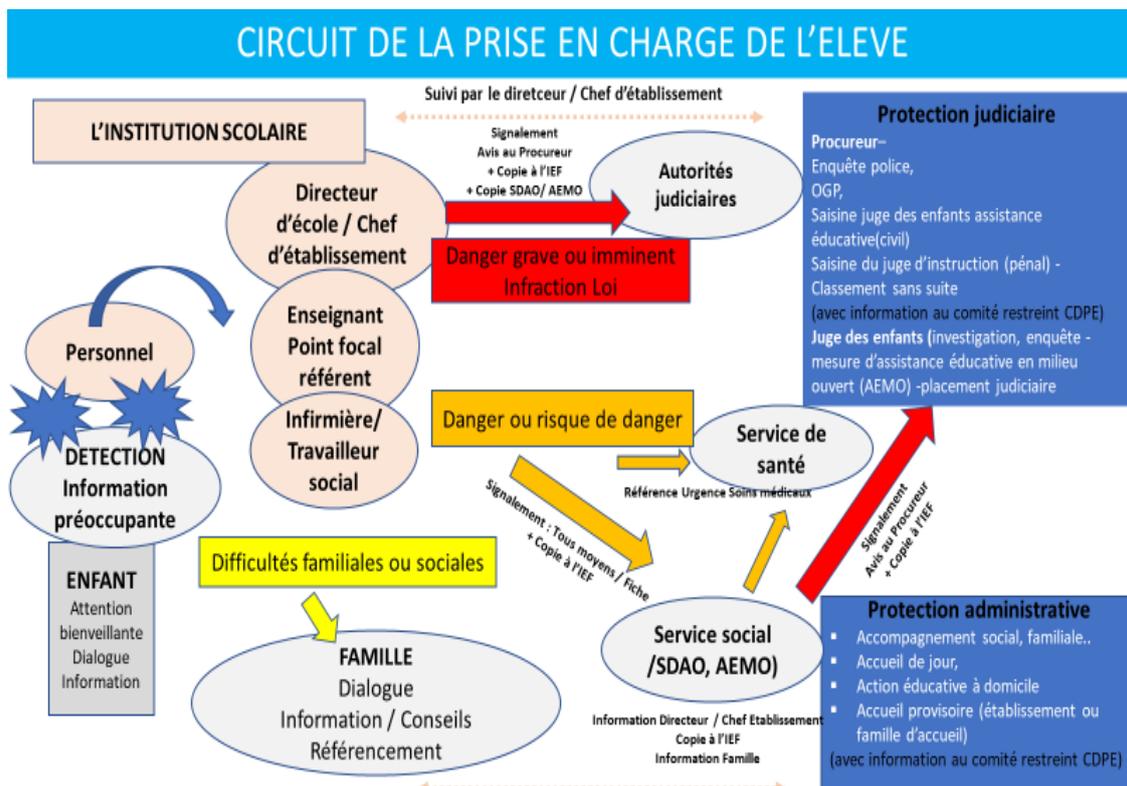
⁶ Selon des dispositions de l'article 595 CPP «le tribunal pour enfant, est saisi par une requête ...du Procureur de la République... Elle peut être présentée également par un représentant habilité d'un service spécialisé, judiciaire ou administratif... Le procureur de la république...est avisé sans délais ».



Pour la traçabilité de l'information et la gestion des cas, des outils de collecte sont développés et mis à disposition de l'ensemble des acteurs du système de protection de l'enfant. Il s'agit de la :

- fiche d'incident au sein des écoles ;
- fiche de signalement (vers l'IEF (bureau genre), les services sociaux, les services judiciaires) ;
- fiche de suivi des cas.

Schéma récapitulatif de la détection, du signalement et de la prise en charge d'un élève



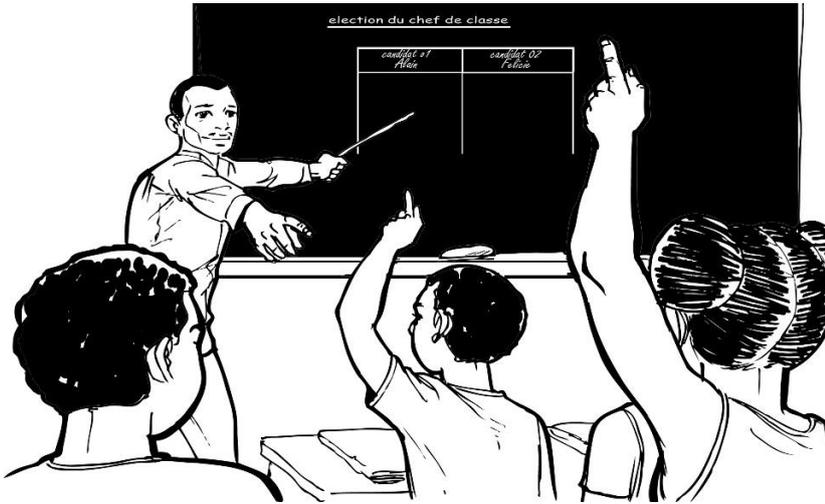
C. Les mécanismes de conseil et de soutien

La prise en charge psychosociale de l'enfant victime et l'accompagnement de la famille est une fonction-clef des services sociaux chargés de la protection de l'enfant. Du fait de leur proximité avec les enfants, les enseignants sont chargés d'un appui psychosocial initial, avant que les services sociaux puissent intervenir.

Dans le cas des VGMS, le processus de conseil et de soutien émotionnel aux victimes (nouvelles et anciennes), aux témoins ou aux auteurs de violences est désigné par le terme générique de conseil ou soutien. Il fait généralement référence à un type de thérapie par la parole qui permet à la victime de violence d'exprimer ses problèmes et ses sentiments dans un environnement confidentiel. Ce soutien doit être proposé aux victimes de violence, mais également aux témoins et aux auteurs, en particulier aux apprenants nécessitant une assistance sur le plan psychologique et confrontés à des problèmes qui peuvent être à l'origine de leur comportement violent. Il convient également de reconnaître que les enseignants et le personnel des établissements peuvent être victimes de mauvais traitements et de violences.

Il existe différentes stratégies nationales de conseil et de soutien aux victimes : la formation des enseignants au rôle de référent et de conseiller (« tuteurs » ou « mentors »), le recrutement et la formation des conseillers en orientation, sans oublier l'élaboration de systèmes de bénévoles, le conseil et le soutien entre pairs. Comme indiqué précédemment, il est important de tenir compte des besoins des groupes vulnérables.

IV. POINTS D'INSERTION DANS LES CURRICULA ET OPERATIONNALISATION DU MODULE



A. Point d'insertion à l'Elémentaire

L'analyse du curriculum de l'éducation de base à travers le guide pédagogique montre que la prévention et les réponses aux VGMS sont des aspects quasiment absents du contenu du programme d'enseignement du primaire. En effet, le *Guide pédagogique de l'enseignement élémentaire - 1ère étape (CI-CP)*, le *Guide pédagogique de niveau élémentaire du domaine de l'éducation physique, sportive et artistique (EPSA 2)* et celui de *niveau élémentaire du domaine de l'éducation physique, sportive et artistique (EPSA 3)*, le *Guide de Mathématiques (étape 1)*, le *Guide de Mathématiques (étape 2)* et le *Guide pédagogiques de niveau élémentaire de l'Education à la science et à la vie sociale (ESVS 3)* n'abordent pas les éléments permettant de maîtriser les attitudes et les comportements à adopter en cas de VGMS en tant que victime ou témoin, ni ceux pour identifier les acteurs passibles de sanctions en cas de VGMS.

Néanmoins, on retrouve dans le *Guide pédagogique de niveau élémentaire de l'Education à la science et à la vie sociale (ESVS 2)* des pistes de solution pour remédier aux violences. Compte tenu de sa spécificité, ce domaine est le plus indiqué pour prendre en charge la question notamment à travers les compétences fondamentales développées dans les sous-domaines « vivre ensemble et vivre dans son milieu ».

En outre, les autres domaines notamment celui des « Langues et Communication » et celui de « l'Éducation Physique Sportive et Artistique (EPSA) » pourraient également contribuer au renforcement des comportements et attitudes à adopter face aux violences.

En résumé, pour l'enseignement élémentaire les points d'insertion sont identifiés dans trois domaines : les langues et la communication, l'éducation à la science et à la vie sociale et l'éducation physique sportive et artistique.

1. Domaine langue et communication

Dans le domaine Langue et communication la question peut être prise en charge par cette compétence dont le sens est selon les concepteurs d'« amener les apprenants à s'exprimer correctement de manière naturelle et spontanée. Cela signifie que dans des situations de communication données, ils / elles seront capables de traduire leur intention de communication par des énoncés adéquats, qu'il s'agisse d'interagir au sein des échanges courants, de s'exprimer en continu devant les autres, de participer à des discussions ou à de petits débats en faisant part de leurs points de vue et en les argumentant. La progression s'inscrit dans l'articulation oral/écrit et repose sur des situations permettant de développer des énoncés narratifs, descriptifs, injonctifs, informatifs, argumentatifs, dialogués et poétiques ».

2. Domaine éducation à la science et à la vie sociale

Dans le domaine Education à la Science et à la vie Sociale (ESVS), particulièrement le sous-domaine Education au Développement Durable (EDD), la compétence intitulée « intégrer des aptitudes et des attitudes dans des situations d'identification et de proposition de solutions à des problèmes nés de relations humaines au sein du milieu immédiat à tous les niveaux » offre des opportunités pour insérer des thèmes relatifs à la lutte contre les violences de genre en milieu scolaire.

3. Domaine éducation physique sportive et artistique

Le domaine Education physique sportive et artistique (EPSA) peut accueillir des thèmes liés à la lutte contre les VGMS à travers les sous-domaines « arts scéniques » et « éducation musicale » particulièrement au niveau des compétences « intégrer des paroles, des mélodies, des rythmes divers, des techniques vocales, une gestuelle appropriée et la coordination des mouvements dans des situations d'interprétation de chants » en éducation

musicale et « intégrer les registres de la voix, des gestes, le jeu de rôles, la mise en scène et le déguisement dans des situations de représentation de sketches vus » en Arts scéniques.

Tableau 1 : Récapitulatif des points d’insertion pour l’élémentaire - Etape 1

Compétence : A la fin de l’étape, l’élève doit intégrer le lexique de base, des structures et des règles de fonctionnement de la langue dans des situations de compréhension et de production de messages oraux et écrits simples de types narratifs, descriptifs et injonctifs.

DOMAINES	SOUS-DOMAINES	ACTIVITES	Sous thème VGMS
Langues et Communication ⁷	Communication orale CB : Intégrer le vocabulaire adéquat, les comportements non verbaux, le schéma intonatif, des structures et des règles syntaxiques simples dans des situations de compréhension et de production d’énoncés oraux relatifs au contact social, à la narration, à la description et à l’injonction.	Langage	Prévention des VGMS
		Récitation	
	Communication écrite CB : Intégrer les mécanismes d’identification des mots, du vocabulaire et des structures syntaxiques, des stratégies de compréhension, dans des situations de lecture et de production de textes simples de types narratifs, descriptifs, et injonctifs.	Lecture	Prévention des VGMS
		Production d’écrits	
Education à la Science et à la Vie Sociale (ESVS)	Education au développement durable CB : Intégrer des connaissances, des aptitudes et des attitudes dans des situations d’explication et de proposition de solutions à des problèmes de relations humaines au sein du milieu.	Vivre ensemble	Gestion des VGMS
	CB : Intégrer des valeurs et des comportements dans des situations d’analyse et de proposition de solutions à des problèmes nés des relations humaines au sein du milieu proche.	Vivre dans son milieu	Prévention et gestion des VGMS
Education Physique Sportive et Artistique (EPSA) ⁸	Education Artistique : CB : Intégrer des mélodies, des rythmes divers, une gestuelle simple et la coordination des mouvements dans des situations d’interprétation de chants tirés du répertoire local.	Education musicale	Prévention et gestion des VGMS
	CB : Intégrer des techniques simples d’imitation, de jeux de rôles, de mise en scène et de déguisement dans des situations de dramatisation de scènes de la vie courante ou imaginaire.	Arts scéniques	
	Education physique et sportive : CB : Intégrer des règles de base et des activités motrices simples dans des situations ludiques et sportives.	Education physique et sportives	

⁷ Pour le domaine langue et communication : Tous ces éléments de compétence peuvent être construits dans toutes les étapes à travers les apprentissages ponctuels mais selon une approche spiralaire (de manière graduée). Il s’agira d’adapter les contenus à l’âge des enfants et d’imaginer des situations pertinentes d’intégration.

⁸ Pour le domaine EPSA, le thème peut être abordé dans toutes les étapes à tous les niveaux mais de manière progressive avec comme contenus la paix, la tolérance, la solidarité, le respect de l’autre)

Tableau 2 : Récapitulatif des points d'insertion pour l'élémentaire - Etape 2.

Compétence d'étape : A la fin de l'étape, l'élève doit intégrer le lexique de base, des structures et des règles de fonctionnement de la langue dans des situations de compréhension et de production de messages oraux et écrits simples de types narratifs, descriptifs et injonctifs.

DOMAINES	SOUS-DOMAINES	ACTIVITES	Sous thème VGMS
Langues et Communication ⁹	Communication orale CB : Intégrer le vocabulaire adéquat, les comportements non verbaux, le schéma intonatif, des structures et des règles syntaxiques simples dans des situations de compréhension et de production d'énoncés oraux relatifs au contact social, à la narration, à la description et à l'injonction.	Langage	Prévention des VGMS
		Récitation	
		Expression orale	
	Communication écrite CB : Intégrer les mécanismes d'identification des mots, du vocabulaire et des structures syntaxiques, des stratégies de compréhension, dans des situations de lecture et de production de textes simples de types narratifs, descriptifs, et injonctifs.	Lecture	Prévention des VGMS
		Ecriture	
		Production d'écrits	
Education à la Science et à la Vie Sociale (ESVS)	Education au développement durable CB : Intégrer des valeurs et des comportements dans des situations d'analyse et de proposition de solutions à des problèmes nés des relations humaines au sein du milieu proche.	Vivre ensemble	Gestion des VGMS
	CB : Intégrer des notions de base et des techniques simples dans des situations d'analyse et de proposition de solutions adaptées à des problèmes d'environnement, de nutrition, de population et de santé de son milieu proche.	Vivre dans son milieu	Prévention et gestion des VGMS
Education Physique Sportive et Artistique (EPSA) ¹⁰	Education Artistique CB : Intégrer des paroles, des mélodies, des rythmes divers, une gestuelle simple et la coordination des mouvements dans des situations d'interprétation et d'appréciation de chants tirés du répertoire local.	Education musicale	Prévention et Gestion des VGMS
	CB : Intégrer les registres de la voix, des gestes, des jeux de rôles, des mises en scènes et des déguisements simples dans des situations de dramatisation de scènes de vie du milieu proche.	Arts scéniques	
	Education Physique et sportive CB : Intégrer des règles de base, des activités motrices et des techniques simples dans des situations d'initiation sportive.	Education Physique et sportive	

⁹ **Pour le domaine langue et communication** : Tous ces éléments de compétence peuvent être construits dans toutes les étapes à travers les apprentissages ponctuels mais selon une approche spiralaire (de manière graduée). Il s'agira d'adapter les contenus à l'âge des enfants et d'imaginer des situations pertinentes d'intégration.

¹⁰ **Pour le domaine EPSA**, le thème peut être abordé dans toutes les étapes à tous les niveaux mais de manière progressive avec comme contenus la paix, la tolérance, la solidarité, le respect de l'autre)

Tableau 3: Récapitulatif des points d'insertion pour l'élémentaire - Etape 3

Compétence d'étape : Intégrer le lexique de base, les principales règles de fonctionnement de la langue et les caractéristiques des types de textes dans des situations de compréhension et de production de messages oraux et écrits.

DOMAINES	SOUS-DOMAINES	ACTIVITES	Sous thème VGMS
Langues et Communication ¹¹	Communication orale CB : Intégrer le vocabulaire adéquat, les comportements non verbaux, le schéma intonatif, des structures et des règles syntaxiques dans des situations de compréhension et de production de messages oraux relatifs à la transmission d'informations et aux échanges verbaux.	Langage	Prévention des VGMS
		Récitation	
		Expression orale	
	Communication écrite CB : Intégrer le vocabulaire adéquat, les indices significatifs, des structures et des règles syntaxiques, et les caractéristiques des textes narratifs, descriptifs, injonctifs, informatifs, dialogués, argumentatifs et poétiques dans des situations de compréhension et de production de messages écrits.	Lecture	Prévention des VGMS
		Ecriture	
		Production d'écrits	
Education à la Science et à la Vie Sociale (ESVS)	Education au développement durable CB : Intégrer des connaissances, des aptitudes et des attitudes dans des situations d'explication et de proposition de solutions à des problèmes de relations humaines au sein du milieu	Vivre ensemble	Gestion des VGMS
	CB : Intégrer des notions de base, des démarches et des techniques simples dans des situations d'explication et de proposition de solutions pertinentes à des problèmes d'environnement, de nutrition, de population et de santé du milieu.	Vivre dans son milieu	Prévention et gestion des VGMS
Education Physique Sportive et Artistique (EPSA) ¹²	Education Artistique CB : Intégrer des paroles, des mélodies, des rythmes divers, des techniques vocales, une gestuelle appropriée et la coordination des mouvements dans des situations d'interprétation de chants	Education musicale	Prévention et Gestion des VGMS
	CB : Intégrer les registres de la voix, des gestes, le jeu de rôles, la mise en scène et le déguisement dans des situations de représentation de sketches vus.	Arts scéniques	
	CB : Intégrer des activités motrices, des règles de base, des techniques simples et des systèmes de jeu dans des situations de compétitions sportives.	Education Physique Sportive	

¹¹ **Pour le domaine langue et communication** : Tous ces éléments de compétence peuvent être construits dans toutes les étapes à travers les apprentissages ponctuels mais selon une approche spiralaire (de manière graduée). Il s'agira d'adapter les contenus à l'âge des enfants et d'imaginer des situations pertinentes d'intégration.

¹² **Pour le domaine EPSA**, le thème peut être abordé dans toutes les étapes à tous les niveaux mais de manière progressive avec comme contenus la paix, la tolérance, la solidarité, le respect de l'autre)

B. Exemples de fiches pédagogiques à l'usage des maîtres et des maîtresses



Pour rendre le module opérationnel, des fiches destinées aux formateurs /trices et des fiches destinées aux maîtres et maîtresses ont été élaborées en vue d'atteindre les objectifs fixés notamment, permettre une amélioration de la formation des enseignants en ce qui concerne à la fois la prévention et la gestion des VGMS.

La population scolaire du CI-CP, CE1-CE2, CM1-CM2 en tant que relais au niveau de leur communauté de base est constituée d'une tranche d'âge qui n'est pas homogène en termes de développement biopsychologique ; raison pour laquelle on retrouve une différenciation de déclinaison des objectifs en vue de construire des compétences pour une prise de conscience à l'encontre des VGMS.

Pour atteindre cette cible qui constitue les destinataires, il faut doter les élèves-maîtres et les maîtres de savoir et savoir-faire contribuant au développement de compétences requises pour mettre en œuvre une pédagogie active dans le domaine de la lutte contre les VGMS. Pour ce faire des fiches pédagogiques sont confectionnées pour illustrer certains thèmes qui seront exploités selon l'approche par les compétences.

Tableau 1 : Objectifs spécifiques par étape

Thème : Compréhension des VGMS

Sous thèmes	Objectifs spécifiques Etape1 (CI-CP)	Objectifs spécifiques Etape 2 (CE1-CE2)	Objectifs spécifiques Etape 3 (CM1-CM2)
Les formes de VGMS	Expliquer avec des mots simples ce qu'est la violence et comment elle se manifeste	Déterminer les différentes formes de violence et leurs manifestations	Identifier les conséquences sur le plan physique, sur le plan sanitaire
Les causes, facteurs de risque et conséquences de VGMS	Identifier les causes et les facteurs de risque	Distinguer les causes et les facteurs de risque	Expliquer les causes et les facteurs de risque et comment se protéger
	Identifier les conséquences sur le plan physique et sur le plan éducatif	Identifier les conséquences sur le plan physique et sur le plan éducatif	Expliquer les conséquences sur le plan physique, sur le plan éducatif et sur le plan de la santé mentale
Les moyens de prévention des VGMS	Identifier des moyens de protection contre la violence envers soi et envers autrui	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier des moyens de protection contre la violence envers soi et envers autrui - Expliquer comment utiliser ces moyens 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier des moyens de protection contre la violence envers soi et envers autrui - Expliquer comment utiliser ces moyens - Proposer des comportements à adopter pour se prémunir
	Connaitre la convention sur les droits des enfants	Identifier des conventions sur les droits de l'enfant	Expliquer avec ses mots la convention sur les droits des enfants
	Connaitre les instruments juridiques et politiques	Identifier les instruments juridiques et politiques	Analyser les instruments juridiques et politiques en vue de les utiliser

Tableau 2 : Objectifs spécifiques par étape

Thème : Gestion des VGMS

Sous thèmes	Objectifs spécifiques Etape1 (CI-CP)	Objectifs spécifiques Etape 2 (CE1-CE2)	Objectifs spécifiques Etape 3 (CM1-CM2)
Les moyens de détection, les mécanismes de signalement et de conseils sûrs, adaptés et confidentiels	Savoir l'existence de moyens de détection, des différents mécanismes de signalement et de conseils sûrs, adaptés et confidentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Détecter un cas de violence - Identifier les différents mécanismes de signalement et de conseils sûrs, adaptés et confidentiels 	<ul style="list-style-type: none"> - Détecter un cas de violence - Expliquer comment recourir sans risque aux différents mécanismes de signalement et de conseils sûrs, adaptés et confidentiels en cas de besoins
Les structures de santé et les structures juridiques	Savoir l'existence de structures de santé et de structures juridiques	Identifier les structures de santé et les structures juridiques	Expliquer comment recourir /accéder à toutes structures de santé et aux structures juridiques en cas de besoins
Les principaux défis pour lutter contre les VGMS	Identifier quelques défis pour lutter contre les VGMS	Déterminer les défis pour lutter contre les VGMS	Justifier les défis pour lutter contre les VGMS

Tableau 3 : Système d'apprentissage par Étape CI-CP

Sous thème : Prévention des VGMS

Objectifs spécifiques	Activités	Ressources	Evaluation
Identifier les différentes formes de VGMS	Définition de la notion de VGMS	Documents textuels sur le concept de VGMS, documents iconographiques	Restitution de la définition de la notion de VGMS
	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des différentes formes et leurs manifestations - Identification des lieux où peuvent s'exercer les violences 	Images, documents iconographiques	A partir d'images, cocher les formes de VGMS et les lieux où les violences peuvent s'exercer
Identifier les causes, facteurs de risque des VGMS	Explication de la manière de se protéger contre les types de violence identifiés	Documents iconographiques sur les causes et facteurs de risque	A partir d'un texte comportant les causes et facteurs de risque souligner les facteurs de risque
Expliquer les conséquences	Classification et explication de manière détaillée des conséquences	Documents textuels et documents iconographiques sur les conséquences de VGMS,	Appariement entre conséquences et forme de violence

Tableau 4 : Système d'apprentissage par Étape CI-CP

Sous thème : Gestion des VGMS

Objectifs spécifiques	Activités	Ressources	Evaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Détecter un cas de violence - Savoir identifier les différents mécanismes de signalement et de conseils sûrs, adaptés et confidentiels 	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation des supports relatifs à la violence (dessins, images et photos) - Référentiel à l'usage du personnel d'éducation et d'encadrement pour la détection et la gestion des situations de violences ou abus affectant un (une) élève UNICEF 2018 	Documents d'orientation Post-it	<ul style="list-style-type: none"> - Détecter le type de violence devant votre camarade qui pleure dans la cour de récréation - A partir d'un support identifier les différents mécanismes de signalement
Savoir recourir aux structures de prise en charge appropriée selon le type de violence (santé et juridique, ...)	A partir d'études de cas, proposer des structures appropriées pour la prise en charge des types de VGMS	Documents d'orientation et Référentiel à l'usage du personnel d'éducation et d'encadrement pour la détection et la gestion des situations de violences ou abus affectant un (une) élève UNICEF 2018	Identifier le type de structure de prise en charge en fonction des cas de violence (fracture, blessure, viol, harcèlement sexuel, bastonnade / centre de santé, Police, Tribunal, AEMO, IME, Direction de l'établissement

Tableau 5 système d'apprentissage par Etape CE1-CE2

Sous thème : Prévention des VGMS

Objectifs spécifiques	Activités	Ressources	Evaluation
Déterminer les différentes formes	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des différentes formes de VGMS - Description des manifestations des formes de violence identifiées 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents textuels - documents iconographiques sur les formes 	Appariement entre formes de violences et manifestations
	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des différentes formes de violence - Description de manière détaillée les manifestations des formes de violence identifiées 	<ul style="list-style-type: none"> - Images, documents iconographiques 	A partir d'images, cocher les formes de VGMS

Tableau 6 : Système d'apprentissage par Etape CE1-CE2

Sous thème : Gestion des VGMS

Objectifs spécifiques	Activités	Ressources	Evaluation
Identifier différents moyens de détection et des mécanismes de signalement et de conseils sûrs, adaptés et confidentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Détection d'un cas de violence - Identification des différents mécanismes de signalement et de conseils sûrs, adaptés et confidentiels 	<ul style="list-style-type: none"> - Orientations mondiales - Référentiel à l'usage du personnel d'éducation et d'encadrement pour la détection et la gestion des situations de violences ou abus affectant un (une) élève UNICEF 2018 	Etude de cas relatif sur les moyens de détection et des mécanismes de signalement et de conseil
Identifier des structures de santé et des structures juridiques	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une enquête dans sa localité et ses environs sur la présence ou non de structures de santé et de structures juridiques - Exploitation des résultats de l'enquête 	<ul style="list-style-type: none"> - Questionnaire - Résultats de l'enquête 	Appariement entre des formes de violence et les structures dédiées

Tableau 7 : Système d'apprentissage par Etape CM1-CM2

Sous thème : Prévention des VGMS

Objectifs spécifiques	Activités	Ressources	Evaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Expliquer des causes et les facteurs de risque et comment se protéger - Evaluer les conséquences sur le plan physique, sur le plan éducatif et sur le plan de la santé mentale - Identifier des moyens de protection contre la violence envers soi et envers autrui - Expliquer comment utiliser ces moyens - Proposer des comportements à adopter pour se prémunir 	Exploitation du document sur les causes et facteurs de risque	<ul style="list-style-type: none"> - Document Unesco - Orientations mondiales 	Disposer dans un tableau les causes et facteurs favorisants
	<ul style="list-style-type: none"> - Différentiation des conséquences à partir du document - Débat à partir du film sur les moyens de protection - Ou étude de cas 	<ul style="list-style-type: none"> - Document Unesco - Orientations mondiales - Un film sur les moyens de protection - Etude de cas 	<ul style="list-style-type: none"> - Appariement entre causes et conséquences - Etude de cas sur les moyens de protection

Tableau 8 : Système d'apprentissage par Etape CM1-CM2

Sous thème : Gestion des VGMS

Objectifs spécifiques	Activités	Ressources	Evaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Détecter un cas de VGMS - Expliquer comment recourir sans risque aux différents mécanismes de signalement et de conseils sûrs, adaptés et confidentiels en cas de besoins 	Réalisation dans sa localité et ses environs d'une enquête sur différents mécanismes de signalement et de conseils sûrs, adaptés et confidentiels en vue d'identifier la conduite à tenir en cas de violence	<ul style="list-style-type: none"> - Questionnaire - Résultats de l'enquête - Référentiel à l'usage du personnel d'éducation et d'encadrement pour la détection et la gestion des situations de violences ou abus affectant un (une) élève UNICEF 2018 	Appariement type de violence et mécanisme de signalement
Expliquer comment recourir /accéder à toutes structures de santé et aux structures juridiques en cas de besoins		questionnaire	Exercice d'appariement entre les cas et les services dédiés
Justifier les défis pour lutter contre les VGMS	Explication des défis à partir des documents ressources	Documents sur les orientations mondiales, les présentations sur les violences en milieu scolaire (siby, fall ...)	Etude de cas sur les défis pour la lutte contre les VGMS

Langue et communication

Date : Durée : Effectif :.....Garçons :.....Fille :.....	Communication Orale	Etape : 1 Niveau : 2 Fiche N°
---	--------------------------------	--

Palier 5 : Intégrer le vocabulaire adéquat, les comportements non verbaux, le schéma intonatif, des structures et des règles syntaxiques simples dans des situations de production d'énoncés oraux relatifs à l'invitation. (CEB p.77)

OA : Faire des recommandations/ réagir

OS : Au terme de la leçon, l'élève devra être capable de faire des recommandations sur des problèmes liés à la violence physique en utilisant correctement la structure « tu ne dois pas +verbe exprimant la violence physique+ complément » à travers des productions orales.

Contenu : tu ne dois pas +verbe exprimant la violence physique+ complément

Justification : Les enfants sont en contact permanent avec plusieurs formes de violences physiques (bagarres, duel, etc...). Il s'agit de leur en parler pour qu'ils puissent les détecter quand ils les subissent.

Moyens matériels : images, illustrations (dessin) , ardoise, craie...

Moyens Pédagogiques : observation, explication, interrogation, dramatisation, mimes, gestes, situation...

Documentation : Guide pédagogique révisé du maître, Module de formation sur les VGMS.

Technique pédagogique : drama

ACQUISITION :

DEMARCHE

Etapes	Activités du Maitre	Activités des élèves
Phonétique préventive	Fait répéter le son/fr/ : Afrique, offre, frappe, « fr ».	Répètent les mots et le son.
Présentation de la Situation de Communication	Situation de Communication : C'est la recreation, les élèves jouent dans la cour de l'école. Ali demande à Fatou de partager son goûter. Fatou refuse. Ali lui donne un coup de pied et met du sable dans le goûter. Puis la bagarre commence. Monsieur Ndiaye, les	

	<p>sépare et fait des recommandations relatives à la violence physique.</p> <p>Distribue les images relatant la situation de communication.</p> <p>Fait observer</p> <p>Pose des questions :</p> <p>Que voyez-vous sur les images ? Où se trouvent les enfants ? Que se passe-t-il ?</p>	<p>Observent les images silencieusement</p> <p>Répondent aux questions</p>
Vérification de la compréhension de la situation de communication	<p>Pose des questions pour vérifier la compréhension.</p> <p>Que font les élèves ?</p> <p>Où sont-ils ?</p> <p>A quel moment sont-ils dans la cour de l'école ?</p> <p>Que font Ali et Fatou ?</p> <p>Que fait Monsieur Ndiaye ?</p>	<p>Réponses attendues :</p> <p>Les élèves jouent. Dans la cour de l'école. Pendant la récréation. Ils se battent. Il sépare les élèves.</p>
Présentation de l'intention de communication.	<p>Que peut dire Monsieur Ndiaye ?</p>	<p>Répondent à cette question</p>
Recherche d'énoncés	<p>Fait venir un groupe d'élèves qui simulent une bagarre.</p> <p>Fait sortir les répliques du dialogue.</p> <p>M. Ndiaye : Fatou pourquoi tu te bats avec Ali ?</p> <p>Fatou : Il m'a frappée</p> <p>M.Ndiaye: Pourquoi ?</p> <p>Fatou : J'ai refusé de lui donner mon goûter.</p> <p>M.Ndiaye : Ali, tu ne dois pas frapper Fatou.</p>	<p>Sortent les répliques du dialogue.</p>
Explication des répliques	<p>Explique à travers des mimes « tu ne dois », « bagarre », « refuser »</p>	<p>Participent à l'explication des mots</p>
Mémorisation	<p>Fait répéter les répliques une à une après chaque situation.</p>	<p>Répètent toutes les répliques</p>
Conjugaison dialoguée	<p>Fait conjuguer le verbe « frapper » à la forme négative au présent de l'indicatif avec les trois personnes du singulier</p>	<p>Conjuguent le verbe frapper à la forme négative</p>
Jeu du dialogue	<p>Fait rappeler et fait jouer le dialogue</p>	<p>Rappellent et jouent le dialogue</p>
Phonétique corrective	<p>Fait la phonétique corrective si nécessaire</p>	<p>Se rectifient</p>

Appréciation pour asseoir un bon comportement	Demande aux élèves de dire le personnage qui leur a plu. Il profite de l'occasion pour évoquer au besoin des techniques de la discipline positive.	Donnent leurs opinions
--	---	------------------------

Date : Durée : 45 mn Effectif :Garçons : ...Filles :	LECTURE	Etape : 3 Niveau : 1 Fiche N°
--	----------------	--

Palier 2 : Intégrer les mécanismes d'identification des mots et des stratégies de compréhension dans des situations de lecture et de compréhension de textes descriptifs. (CEB p.90)

OA 1: Comprendre des textes descriptifs.

OS : Au terme de la leçon l'élève devra être capable de répondre correctement aux questions relatives à un texte descriptif sur les VGMS.

Moyens Matériels : Texte support, tableau, ardoise, stylo, craie, dessin.

Moyens Pédagogiques : Observation, travail individuel, explications, interrogations, questionnement...

Documentation : Module de formation sur les VGMS, guide CEB 3ème étape

Technique pédagogique : étude de cas

DEMARCHE

Etape	Activité du Maître	Activité des Elèves
Mise en situation de lecture	Fait observer le dessin qui montre Mariama victime de violence et des élèves qui jouent dans la cour de l'école. Précise l'objectif de la leçon	Anticipent sur le contenu à partir de l'illustration par le dessin.
Lecture silencieuse contrôlée	Texte : A onze heures, la cloche sonne. Les élèves sortent en récréation. Ils jouent dans la cour de l'école. La cour est animée et bruyante. Mariama, blottie dans son coin, pleure à chaudes larmes. La maîtresse arrive et l'interroge. Mariama, le pagne mal noué, tremble de tout son corps. Elle avoue être victime d'attouchements dans les toilettes, de la part du géant Modou, le lutteur qui s'entraîne régulièrement dans l'école. Fait lire silencieusement le texte support puis contrôle la lecture. - Où se trouvent les personnages du texte ? - Que font-ils dans la cour ?	Lisent silencieusement le texte. Répondent aux questions de contrôle
Exploitation de la lecture silencieuse	Recueille les premières impressions des élèves : Quels sont les personnages du texte ? De quoi parle-t-on dans ce texte ? Aide à la confrontation des points de vue	Répondent aux questions Donnent leurs points de vue et les confrontent
Investigation collective du texte	Fait lire à haute voix et de façon linéaire (avec étayage du maître au besoin) Explique les mots difficiles à comprendre : blottit, attouchements, à chaudes larmes Exploite à partir des questions pour dégager l'idée générale du texte. - Qu'est-ce qui est arrivé à Mariama ? - Est-ce qu'elle est contente ? Pourquoi ? - Qu'est que Modou lui a fait ? - Quel type de violence Mariama a-t-elle subi ?	Lisent le texte Dégagent l'idée générale du texte après avoir répondu aux questions de compréhension
Relecture du texte	Fait relire silencieusement et individuellement le texte.	Relisent le texte.

Réflexion pour affiner la compréhension	Pose : - des questions littérales : comment s'appelle la victime ? Qui est l'agresseur ? Où se passe l'agression ? - des questions inférentielles : Qui est le plus fort entre les deux ? L'agression a eu lieu à quel moment de l'année ?	Répondent aux questions posées
Appréciation du texte	Que pensez-vous du comportement de Modou ? Que devait faire Mariama ?	Donnent leurs avis
Lecture expressive	Lit le texte puis fait lire les élèves	Font une lecture expressive
Evaluation	Moussa est un jeune talibé qui vient d'un petit village du Saloum. Il a douze ans. Recroquevillé près du marché, le visage assombri, un policier s'approche de lui et apprend qu'il a été victime d'attouchements d'un apprenti lui proposant en échange de l'argent. - Consigne : lis le texte et réponds aux questions : Comment s'appelle le jeune talibé ? Relève un mot qui montre une violence sexuelle. - Réponds par vrai ou faux Qui est l'auteur de la violence sexuelle ? Le policier :..... Un ami :..... Un apprenti :.....	S'appliquent dans leurs cahiers de devoir.

Date : Durée : 30mn Effectif :....Garçons :...Filles :...	Activité : lecture	Etape : 1 Niveau : 3 Fiche N°
--	---------------------------	--

CB: Intégrer les mécanismes d'identification des mots et des stratégies de compréhension dans des situations de lecture de textes narratifs, descriptifs, injonctifs, informatifs, dialogués et poétiques. (CEB p.86)

Palier 1: Intégrer les mécanismes d'identification des mots, des stratégies de compréhension dans des situations de lecture et compréhension de textes narratifs. (CEB p.88)

OA: Comprendre des textes narratifs (lus par soi-même, par l'adulte ou par un camarade)

OS : Au terme de la leçon l'élève devra être capable de lire le texte narratif et d'y relever les formes de violence psychologique.

Justifications : Les enfants sont en contact permanent avec plusieurs formes de violence

Moyens pédagogiques : remue- méninges

Moyens matériels : images, illustrations, ardoises, craie

Documentation : Guide pédagogique révisé 2^e Etape – Module de formation des enseignants de l'élémentaire sur les VGMS

DEMARCHE

Séance n°1 : Acquisition Globale

Etape	Activité du Maître	Activité des
Découverte du texte	<p>Présente un texte support</p> <p style="text-align: center;">Jacqueline</p> <p>Au matin du 6 Novembre dernier, une jeune fille se rend à l'école, comme à son habitude.</p> <p>Soudain, quelque chose l'inquiète : ses vêtements sont tachés de sang. Elle a ses règles.</p> <p>Elle part donc prévenir sa professeure. Contre toute attente, celle-ci l'humilie. Lui dit qu'elle est "sale" et la met à la porte. L'écolière quitte donc la classe. Elle reste des jours sans venir à l'école.</p> <p>De honte, cette jeune fille a abandonné les études. Elle s'appelait Jacqueline. Et n'avait que quatorze ans.</p>	Lit le texte silencieusement et formule des hypothèses
Mise en projet	Le maître annonce aux élèves qu'ils vont étudier le texte ensemble pour voir qui a raison.	Adhère au projet
Lecture collective du texte	Identification des mots connus et inconnus	Identifie les mots
Relecture du texte	Le maître invite les élèves à relire silencieusement le texte puis à dire si leurs hypothèses ont évolué.	Relit le texte
Compréhension totale	Demande aux élèves de dire chacun ce qu'il a compris et demande de faire une confrontation en application du principe pédagogique du remue - méninges	Donne son avis

Réflexion sur le texte	<p>Le maître demande aux élèves de donner leur avis sur :</p> <p>La maîtresse – sur Jacqueline –</p> <p>Est-ce que la professeure a été violente par rapport à Jaquelin ?</p> <p>Quelle forme de violence a subi Jacqueline ?</p> <p>Donnez d'autres formes de violence psychologique (injure...).</p> <p>Qui peut être l'auteur de violence psychologique.</p> <p>Que doivent faire les camarades de classe de Jacqueline, son Directeur, ses parents..... ?</p>	Répond aux questions
Oralisation	Faire lire le texte à haute voix.	Lit le texte à haute voix
Evaluation	Autre texte support : consigne : relève dans le texte les mots qui sont liés à la violence	Applique dans le cahier de devoirs

Etape 3 Niveau 1 Effectif :....Garçons :...Filles :...	Vocabulaire	Date : Durée : 30 mn Fiche N°
<p>Palier 1 : Intégrer le vocabulaire adéquat, les indices significatifs et les règles syntaxiques dans des situations de production de textes narratifs. (CEB p. 125)</p> <p>OA : Maitriser les outils indispensables à la production d'un texte narratif</p> <p>OS : Au terme de la leçon, l'élève devra être capable d'employer correctement à l'oral et à l'écrit les mots étudiés pour s'exprimer sur des cas de violence sexuelle.</p> <p>Contenu : Etude de mots : agression sexuelle, traumatiser, apathique</p> <p>Justification : Les enfants entendent très souvent parler de viol, d'agression sexuelle. Ainsi, il faut les aider à les identifier, à les distinguer et d'en connaître les conséquences.</p> <p>Moyens : Tableau – ardoises – corpus – observation – interrogation – explication – répétition</p> <p>Technique pédagogique : étude de cas</p> <p>Documentation : Guide CEB – module de formation des enseignants de l'élémentaire sur les VGMS</p>		
Démarche		
Etapes	Activités du maître	Activités des élèves
Mise en projet	Fait observer un texte support qui décrit une élève victime de violence	Observent et s'approprient le texte
Lecture du texte	Propose le texte suivant Texte : La mésaventure de Mimi Mimi est une jeune fille de douze ans. Elle est belle et gentille. Elle a de bons rapports avec son voisinage. Une nuit, elle a été victime d'une agression sexuelle . Elle a été violée par deux adolescents alors qu'elle rentrait chez elle. Cet incident a traumatisé la jeune fille malgré la compassion et la consolation de ses proches. Elle est devenue apathique , indifférente à tout. Même avec la mise à l'arrêt de ses agresseurs, le chef du quartier a encore appelé à la vigilance pour préserver les jeunes	

	<p>filles et les enfants contre les violences sexuelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fait lire silencieusement le texte - Pose des questions de compréhension <p>Qu'est-ce qui est arrivé à la jeune fille ? Cette situation fait référence à quel type de violence ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fait lire le texte par deux à trois élèves 	<p>Lisent le texte silencieusement</p> <p>Répondent aux questions</p> <p>Lisent le texte</p>
<p>Etude des mots</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pose des questions pour isoler les mots à étudier - Fait mettre en relief le mot, épeler, répéter et écrire sur les ardoises - Pose des questions pour étudier le sens des mots. <p>De quoi a été victime la jeune fille ? Où allait-elle cette nuit-là ? Est- elle allée à la rencontre des jeunes adolescents ? Cherchait-elle à être agressée ? Amène les élèves à saisir intuitivement et à donner la définition du groupe de mot</p> <p>Agression sexuelle : geste ou acte à caractère sexuel avec ou sans contact physique commis par un individu sans le consentement de la personne visée</p> <p>Emploi dirigé et emploi libre du groupe de mots</p> <p>Donnez des mots de la même famille que agression. (agressif, agresseur, agressivité...)</p> <p>Même démarche pour l'étude des autres mots</p> <p>Pose des questions pour avoir la définition du mot</p> <p>Traumatisme : violent choc émotionnel</p> <p>Pose des questions pour avoir la définition du mot</p> <p>traumatisme : violent choc émotionnel</p> <p>Pose des questions pour avoir la définition du mot.</p> <p>Donnez des mots de la même famille que traumatisme. (traumatisant, traumatiser...)</p> <p>Apathie : incapacité à réagir</p> <p>Comment on a décrit Mimi avant son agression ?</p>	<p>Répondent aux questions</p>

Synthèse	A-t-elle eu le même comportement après sa mésaventure ? Donnez des mots contraires : actif, dynamique Fait analyser la situation : les faits, les causes, les effets Fait identifier les solutions convenables	
Evaluation	Fait employer les mots et groupes de mots étudiés dans des productions autonomes : agression sexuelle, traumatiser, apathie.	Employer les mots et groupes de mots étudiés

COURS : CM2	PRODUCTION D'ECRITS	DATE :
FICHE N°		DUREE :

Compétence de Base: A la fin de l'étape, l'élève doit intégrer le vocabulaire adéquat, les indices significatifs et des structures et des règles syntaxiques dans des situations de production de textes narratifs, descriptifs, injonctifs, informatifs, argumentatifs, dialogués et poétiques.

Palier 7 : Intégrer le vocabulaire adéquat, les indices significatifs et des règles syntaxiques dans des situations de production de textes dialogués.

Objectif d'apprentissage 2 : Produire des textes dialogués

Objectif spécifique 1 : Identifier les caractéristiques d'un texte dialogué

Objectif déclaré : Au terme de la leçon, l'élève devra être capable d'identifier les caractéristiques d'un texte en vue de produire un texte dialogué sur la violence sexuelle.

Contenu : lexique sur la violence sexuelle

Justifications : Les enfants sont souvent victimes de violence sexuelle, ils devront être capables d'en discuter pour mieux se prémunir.

Moyens pédagogiques : Observation, questionnement

Moyens matériels : illustrations, ardoises, craie

Documentation : Guide pédagogique révisé 3^{ème} Etape – Module de formation des enseignants du primaire sur les VGMS

DEMARCHE

1^{ère} SEANCE

Etapes	Activités du maitre	Activités des élèves
Pré requis	Demande aux élèves de donner des verbes introducteurs de dialogue. Demande aux élèves de faire des phrases ayant des compléments circonstanciels de manière.	Produisent des phrases

	<p>Demande aux élèves de faire des phrases avec le style direct et le style indirect.</p>									
<p>Détermination du projet d'écriture</p>	<p>Produit un texte dialogué sur les formes de violence sexuelle</p> <p>Texte support : Le calvaire de Astou</p> <p><i>Astou et Binta sont des camarades de classe. Elles ont l'habitude de discuter.</i></p> <p><i>Ce matin, Astou décide de se confier à son amie.</i></p> <p>-Astou : Depuis quelques jours, mon oncle chez qui je vis et qui est aussi mon tuteur, ne cesse de me faire des avances.</p> <p>-Binta : Quel genre de proposition chère amie ?</p> <p>-Astou : Il a voulu coucher avec moi.</p> <p><i>Mon Dieu ! s'exclame Binta.</i></p> <p>-Astou : Depuis une semaine, je refuse et ce matin il a menacé de me renvoyer de la maison.</p> <p>-Bintou : Tu vis une situation vraiment difficile. Astou, mais je vais le dire au maître pour qu'il t'aide.</p> <p>-Astou : Ah ! merci Binta. J'espère que le maître pourra m'aider à trouver une solution sinon mes études seront compromises.</p>									
<p>Identification des caractéristiques du type de texte</p>	<p>Avec les élèves le maître fait découvrir les caractéristiques du texte à l'aide de la grille suivante :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2">Titre :</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Auteur :</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">Indices relevés</td> </tr> <tr> <td style="width: 50%;">Forme – silhouette du texte</td> <td></td> </tr> </table>	Titre :		Auteur :		Indices relevés		Forme – silhouette du texte		
Titre :										
Auteur :										
Indices relevés										
Forme – silhouette du texte										

	Ponctuation		
	Temps employés		
	Lexiques sur la violence sexuelle		
	Mots introducteurs Mots-liens		
	Types de phrases, identification des interlocuteurs		
	Illustration		
	Type de texte :		
Activités sur les outils de la langue	Fait découvrir les temps employés, le lexique sur la violence sexuelle, l'orthographe des mots, les types de phrases		
Identification des paramètres de la situation de production	Qui discutent ? De quoi parlent – elles ? Que se passe-t-il ? Que pensez-vous du comportement de l'oncle ?		Répondent aux questions
Synthèse/ Récapitulation	Quel est le problème de Aida ? Peut-elle échapper à cette situation ? Fallait-il le dire au maître ?		Répondent aux questions

COURS : CM2	PRODUCTION D'ECRITS	DATE :
FICHE N°		DUREE :

Compétence de Base: A la fin de l'étape, l'élève doit intégrer le vocabulaire adéquat, les indices significatifs, des structures et des règles syntaxiques dans des situations de production de textes narratifs, descriptifs, injonctifs, informatifs, argumentatifs, dialogués et poétiques.

Palier 7 : Intégrer le vocabulaire adéquat, les indices significatifs et des règles syntaxiques dans des situations de production de textes dialogués.

Objectif d'apprentissage 2 : Produire des textes dialogués

Objectif spécifique 1 : Identifier les caractéristiques d'un texte dialogué

Objectif déclaré : Au terme de la leçon, l'élève devra être capable d'identifier les caractéristiques d'un texte en vue de produire un texte dialogué sur la violence sexuelle.

Contenu : lexique sur la violence sexuelle

Justifications : Les enfants sont souvent victimes de violence sexuelle, ils devront être capables d'en discuter pour mieux se prémunir.

Moyens pédagogiques : Observation, questionnement

Moyens matériels : illustrations, ardoises, craie

Documentation : Guide pédagogique révisé 3^e Etape – Module de formation des enseignants du primaire sur les VGMS

DEMARCHE

1èr SEANCE

Etapas	Activités du maitre	Activités des élèves
Pré requis	<p>Demande aux élèves de donner des verbes introducteurs de dialogue.</p> <p>Demande aux élèves de faire des phrases ayant des compléments circonstanciels de manière.</p> <p>Demande aux élèves de faire des phrases avec le style direct et le style indirect.</p>	Produisent des phrases
Détermination du projet d'écriture	<p>Produit un texte dialogué sur les formes de violence sexuelle</p> <p>Texte support : Le calvaire de Astou <i>Astou et Binta sont des camarades de classe. Elles ont l'habitude de discuter.</i> <i>Ce matin, Astou décide de se confier à son amie.</i></p> <p>-Astou : Depuis quelques jours, mon oncle chez qui je vis et qui est aussi mon tuteur, ne cesse de me faire des avances.</p> <p>-Binta : Quel genre de proposition chère amie ?</p> <p>-Astou : Il a voulu coucher avec moi. <i>Mon Dieu ! s'exclame Binta</i></p> <p>-Astou : Depuis une semaine, je refuse et ce matin il a menacé de me renvoyer de la maison.</p> <p>-Bintou : Tu vis une situation vraiment difficile Astou, mais je vais le dire au maître pour qu'il t'aide.</p> <p>-Astou : Ah ! merci Binta. J'espère que le maître pourra m'aider à trouver une solution sinon mes études seront compromises.</p>	

<p>Identification des caractéristiques du type de texte</p>	<p>La grille suivante, utilisée individuellement et collectivement, peut relever les caractéristiques du texte :</p> <p>Avec les élèves le maître fait découvrir les caractéristiques du texte</p> <table border="1" data-bbox="472 539 1139 1514"> <tr> <td colspan="2">Titre :</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Auteur :</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">Indices relevés</td> </tr> <tr> <td>Forme – silhouette du texte</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ponctuation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Temps employés</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Lexiques sur la violence sexuelle</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mots introducteurs Mots-liens</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Types de phrases, identification des interlocuteurs</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Illustration</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Type de texte :</td> </tr> </table>	Titre :		Auteur :		Indices relevés		Forme – silhouette du texte		Ponctuation		Temps employés		Lexiques sur la violence sexuelle		Mots introducteurs Mots-liens		Types de phrases, identification des interlocuteurs		Illustration		Type de texte :		
Titre :																								
Auteur :																								
Indices relevés																								
Forme – silhouette du texte																								
Ponctuation																								
Temps employés																								
Lexiques sur la violence sexuelle																								
Mots introducteurs Mots-liens																								
Types de phrases, identification des interlocuteurs																								
Illustration																								
Type de texte :																								
<p>Activités sur les outils de la langue</p>	<p>Fait découvrir les temps employés, le lexique sur la violence sexuelle, l'orthographe des mots, les types de phrases</p>																							
<p>Identification des paramètres de la situation de production</p>	<p>Qui discutent ? De quoi parlent – elles ? Que se passe-t-il ? Que pensez-vous du comportement de l'oncle ?</p>	<p>Répondent aux questions</p>																						
<p>Synthèse/ Récapitulation</p>	<p>Quel est le problème de Aida ? Peut-elle échapper à cette situation ? Fallait-il le dire au maître ?</p>	<p>Répondent aux questions</p>																						

ESVS

Etape 1 Niveau 1	Vivre Ensemble	Date : Durée : 30mn
<p>CB: Intégrer des aptitudes et des attitudes dans des situations d'identification et de proposition de solutions à des problèmes nés de relations humaines au sein du milieu immédiat.</p> <p>Palier 1 : Intégrer de bons comportements nés dans des situations de relations humaines au sein du milieu immédiat.</p> <p>OA1 : Se respecter soi-même et respecter les autres</p> <p>OS1 : Se respecter soi-même</p> <p>Contenu : La correction du langage</p> <p>Objectif opérationnel : Au terme de la leçon, les élèves devront être capables d'utiliser un langage adapté pour éviter la violence verbale.</p> <p>Justification : Les enfants sont souvent auteurs de propos violents. Ainsi, il faut les aider à les identifier pour les éviter.</p> <p>Technique pédagogique : Le théâtre forum</p> <p>Documentation : Guide révisé du CEB 1^{ère} étape pages 332 et 333 – module de formation des enseignants de l'élémentaire sur les VGMS</p>		
DEMARCHE		
Etapas	Activités du maitre	Activités des élèves
Révision	<p>Propose aux élèves trois(3) images sur le soin du matériel. Chaque image est accompagnée d'un signe.</p> <p>Consigne : Relève sur ton ardoise le signe où il y a un bon comportement.</p>	Répondent aux questions
Etape1 : Mise en situation	<p>Présente la situation suivante : C'est l'heure de la récréation, Mor est pressé de sortir, il dit à Awa qui se dirige vers la porte : « Dégage de là, va au diable avec ta vilaine robe ! ». Awa mécontente prend une pierre pour la lancer à Mor. Mais son amie Awa retient sa main.</p> <p>Après la mise en situation, chaque apprenant choisit le rôle qu'il veut jouer.</p>	<p>Ecoutent</p> <p>Choisissent le rôle et jouent la scène</p>
Etape 2 : Le forum	<p>Une fois la scène jouée, le maître interroge les élèves</p> <p>Pourquoi Awa veut lancer une pierre à Mor? Qu'est-ce que Mor lui a dit ? Comment appréciez- vous ce que Mor a dit ? Qu'est-ce que Mor devait lui dire ? Qu'est-ce que vous avez ressenti en jouant la scène ?</p>	<p>Répondent aux questions, Apprécient le langage de Mor Proposent des paroles décentes, non blessantes</p>

Etape 3 : Remplacement	Les élèves ayant intégré le bon comportement (les bonnes paroles) jouent une nouvelle scène pour corriger le langage de Mor	et donnent leur sentiment sur la scène Répètent les phrases
Evaluation	Propose un exercice à partir d'images avec des bulbes montrant divers propos, puis demande de mettre une croix rouge sous les bulbes ayant des propos blessants. NB ; le maître lit le contenu des bulbes	S'exécutent

Cours : CI Fiche n° :	Vivre Dans son Milieu	Date : Durée : 30mn
--	------------------------------	--------------------------------------

Compétence de Base: Intégrer des notions de base et des techniques simples dans des situations d'identification et de proposition de solutions pratiques à des problèmes d'environnement, de nutrition, de population et de santé du milieu immédiat.

Palier 2: Intégrer des notions de base, des techniques d'observation et des mesures préventives dans des situations de proposition de solutions à des problèmes de gaspillage ou de dégradation des ressources nés de l'interaction entre l'homme et son milieu immédiat.

Objectif d'apprentissage : Proposer des solutions à des problèmes de dégradation des biens communs du milieu immédiat.

Objectif spécifique : Proposer des mesures de sauvegarde des édifices publics

Objectif déclaré : Au terme de la leçon l'élève devra être capable de proposer une solution à un problème de dégradation entraînant une violence physique.

Justifications : les garçons refusent souvent d'exécuter les tâches dévolues aux filles.

Moyens pédagogiques : Questionnement, réponses

Moyens matériels : illustrations, ardoises, craie

Documentation : Guide pédagogique révisé 1^{ère} Etape – Module de formation des enseignants du primaire sur les VGMS

Techniques pédagogiques : leçon débat

DEMARCHE

Etapas	Activités du maître	Activités des élèves						
Révision	<p>Montrent deux images numérotées :</p> <p>1-des élèves assis sur leur table banc.</p> <p>2-des élèves qui sont montés sur leur table banc.</p> <p>Consigne : Relève sur ton ardoise le numéro où il y a un bon comportement des élèves.</p>	<p>Observent les images</p> <p>Relèvent le numéro de l'image montrant un bon comportement</p>						
Leçon du jour	<p>Mise en situation</p> <p>Abdou refuse de balayer. Le maître lui donne deux coups de cravache sur la main.</p> <p>Etape 1 :</p> <p>Organise les élèves en sous-groupes</p> <p>Pose le problème</p> <p>Pose des questions :</p> <p>Pourquoi le maître a frappé Abdou ?</p> <p>Selon vous, pourquoi Abdou a refusé de balayer ?</p> <p>A-t-il le droit de refuser ?</p> <p>Etape 2 :</p> <p>Organise le travail de groupe</p> <p>Explicite la consigne</p> <p>Donne les modalités de travail (individuellement puis en groupe)</p> <p>Fait répondre aux questions</p> <p>Etape 3 :</p> <p>Fait la synthèse des travaux de groupe</p>	<p>Se mettent en sous-groupes</p> <p>Répondent aux questions posées</p>						
Evaluation	<p>Donne la situation d'évaluation avec des images montrant les différentes actions.</p> <p>Consigne : Coche la réponse qui convient :</p> <table border="1" data-bbox="379 1603 1050 2004"> <thead> <tr> <th data-bbox="379 1603 707 1839">Actions</th> <th data-bbox="707 1603 874 1839">Je peux le faire</th> <th data-bbox="874 1603 1050 1839">Je ne peux pas le faire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="379 1839 707 2004">Moussa aide sa maman dans la cuisine.</td> <td data-bbox="707 1839 874 2004"></td> <td data-bbox="874 1839 1050 2004"></td> </tr> </tbody> </table>	Actions	Je peux le faire	Je ne peux pas le faire	Moussa aide sa maman dans la cuisine.			<p>Exécutent la consigne</p>
Actions	Je peux le faire	Je ne peux pas le faire						
Moussa aide sa maman dans la cuisine.								

	Abdou lave le linge.			
	Modou et Astou balaient la classe.			
	Rama joue au football avec ses amis.			
	Aida pile le mil			

EPSA

Date :	ARTS PLASTIQUES	Classe : CI
Durée : 30mn		Fiche N° :

Compétence de base : Intégrer les formes, des couleurs ainsi que des techniques élémentaires de reproduction et d'expression artistique dans des situations de réalisation

Palier 2 : Intégrer des techniques simples d'observation ainsi que des techniques élémentaires de reproduction artistique dans des situations de représentation d'objets ou d'animaux familiers

Objectif d'apprentissage 2: Représenter des objets ou des animaux familiers à partir d'un modèle sous les yeux

Contenu : Reproduire une ceinture

Objet : Au terme de la leçon, les élèves devront être capables de reproduire le dessin de ceinture que le maître utilise pour les punir après observation du modèle.

Justification : Les enfants sont en contact permanent avec plusieurs formes de violences, il s'agit de leur en parler pour qu'ils puissent les détecter quand ils sont menacés.

Moyens pédagogiques : observation, exploitation, questionnement, etc...

Moyens matériels : images, ceinture, crayons noirs crayons de couleurs

Documentation : guide pédagogique révisé 1^{ère} étape, guide sur les VGMS

Technique pédagogique : Recherche collective d'idées

Démarche

Etapes	Activités du maître		Activités des élèves
<p>Phase d'observation et d'expression</p>	<p>Fait observer la ceinture (objet) Qu'est-ce que vous voyez ? Comment est cet objet/cette ceinture (les caractéristiques de la ceinture) Comment est la ceinture ? A quoi sert-elle ? Le maître a-t-il le droit de frapper les élèves avec la cravache et/ou la ceinture ? Vous allez dessiner une ceinture barrée par une croix rouge. Selon vous est-il facile de la dessiner (difficultés particulières du modèle) Le maître stabilise avec les élèves les hypothèses les plus plausibles ayant trait à la violence physique</p>		<p>Observent</p> <p>Répondent aux questions</p>
<p>Phase d'exécution</p>	<p>Fait dessiner sur les ardoises ensuite sur une feuille de brouillon la ceinture barrée par une croix rouge.</p>		<p>Dessinent sur les ardoises ensuite sur les feuilles de brouillon</p>
<p>Phase de correction</p>	<p>Contrôle et signale les erreurs par comparaison avec le modèle. Voit le modèle à partir de la place de l'élève ou leur tourne le dos. Rectifie sur une autre feuille au besoin Evite de comparer les productions des élèves entre elles mais plutôt être bienveillant et encourager les productions</p>		

Etape 2 Niveau 2	Education Physique et Sportive	Date : Durée : 30 mn
<p>Compétence de base : Intégrer des règles de base, des activités motrices et des techniques simples dans des situations d'initiation sportive. (page 319 Guide CEB 2ème Etape)</p> <p>Palier 3 : Intégrer les activités motrices fondamentales, des règles de jeux et des techniques de base dans des situations de pratiques sportives (page 323 Guide CEB 2^e Etape)</p> <p>OA2 : Pratiquer des activités sportives</p> <p>OS2 : Pratiquer des activités sportives modernes</p> <p>Dominante: football</p> <p>Contenu: le marquage régulier</p> <p>Objectif : Au terme de l'activité, les élèves devront être capables d'appliquer convenablement la technique du marquage à son adversaire de jeu.</p> <p>Justification : La pratique du sport à l'école est très souvent empreinte de violence physique ou verbale due à la discrimination, au manque de fair-play. Les filles sont les plus exposées, d'où la nécessité d'aider les enfants à lutter contre ce phénomène.</p> <p>Moyens : Equipes mixtes - tenues – ballon – chrono – sifflet – drapelets – seaux – crayons...</p> <p>Documentation : Guide révisé du CEB – module de formation des enseignants de l'élémentaire sur les VGMS</p> <p>Technique pédagogique : Recherche collective d'idées</p>		
Démarche		
Etapes	Activités du maitre	Activités des élèves
Prise en main	Demande aux élèves de s'apprêter pour aller au terrain dans la discipline. Fait vérifier le matériel Ordonne la marche vers le plateau	Se mettent en tenue Vérifient le matériel Se dirigent vers le plateau
Mise en train	Demande à un élève de diriger les exercices d'échauffement (course à petites foulées autour du plateau – exercices d'assouplissement dos au soleil) Vérifie et fait corriger les mouvements non conformes	Un élève dirige les exercices Corrigent leurs erreurs
Acquisition du jour	Regroupe les équipes mixtes Annonce l'objectif de la séance Pose des questions (compréhension et de clarification) sur le contenu du jour donne des consignes Surveille les ateliers	Se regroupent S'exécutent Observent en tenant compte des consignes sur les comportements non violents attendus. Débutent l'activité

	Intervient pour corriger les actions irrégulières (mauvais marquage, brutalité)	
Retour au calme	<ul style="list-style-type: none"> - Rassemble les élèves - Fait faire des étirements - Fait émettre des critiques sur le jeu (aspects positifs, aspects négatifs) - Fait proposer des solutions - Invite les élèves à trouver des solutions aux violences constatées - Regroupe les élèves pour le lavage des mains - Fait retourner en classe 	Font des commentaires, discutent pour donner des solutions

Date : Durée : 30mn	ARTS SCENIQUES	Etape : 3 Niveau : 2
--------------------------------------	-----------------------	---------------------------------------

Compétence de Base : Intégrer les registres de la voix, des gestes, le jeu de rôle, la mise en scène et le déguisement dans des situations de représentation de sketches vus.

Palier 4 : Intégrer les registres de la voix, des gestes, le jeu de rôles, la mise en scène et le déguisement dans des situations de représentation de sketches inspirés de l’imaginaire des enfants. (CEB p.389)

Objectif d’Apprentissage 2 : Jouer le rôle d’un personnage de la littérature enfantine

Objectif spécifique 1: Jouer le rôle d’un personnage d’une histoire racontée

Contenu : Rôles de personnage tirés d’une histoire racontée

Objectif opérationnel : Au terme de la leçon, l’élève doit être capable de jouer parfaitement le rôle d’un personnage d’une histoire racontée portant sur les VGMS.

Justifications : Les enfants sont en contact permanence avec plusieurs formes de violences. Il s’agit de leur en parler pour qu’ils puissent les éviter.

Moyens pédagogiques : observation, discussion, imitation

Moyens matériels : déguisements appropriés, un morceau de pierre

Technique pédagogique : jeu de rôles

Documentation : guide CEB, 3^e étape, pages 382 et 389. Guide sur les VGMS.

DEMARCHE

Etapes	Activités du maitre	Activités des élèves
Présentation de l'objectif	Présente l'objectif attendu : Nous allons parler aujourd'hui, de violences en milieu scolaire car nous constatons que certains élèves sont trop violents vis à vis de leurs pairs. Au terme de la leçon, vous allez jouer un rôle dans une situation de violence.	Ecoutent et s'engagent pour l'atteinte des objectifs
<p data-bbox="193 1032 616 1108">Présentation de la situation à dramatiser</p> <p data-bbox="193 1256 616 1332">Analyse et synthèse</p>	<p data-bbox="616 584 1241 808">Dans la classe de CM2 B, il y a une fille qui s'appelle Rama. Elle est toujours seule. Les autres élèves ne veulent ni lui parler, ni jouer avec elle parce que tout simplement elle vit avec un handicap.</p> <p data-bbox="616 853 1241 1108">Pose les questions suivantes : Pourquoi Rama est toujours seule ? Les élèves jouent-ils avec elle ? Pourquoi ? Est-ce une raison ? Fait choisir le personnage à interpréter.</p> <p data-bbox="616 1211 1241 1332">Fait jouer les rôles des personnages retenus Fait prendre note</p> <p data-bbox="616 1525 1241 1742">Fait donner les sentiments et ce qu'ils ont observé pendant le jeu Convoque la discipline positive pour installer les bons comportements et pour l'acceptation de la différence</p>	<p data-bbox="1241 584 1501 629">S'exécutent</p> <p data-bbox="1241 965 1501 1086">Choisissent le personnage à interpréter</p> <p data-bbox="1241 1122 1501 1355">Jouent les rôles de Rama et des autres élèves ou prennent note Jouent la scène</p> <p data-bbox="1241 1391 1501 1467">Donnent leurs sentiments</p> <p data-bbox="1241 1503 1501 1713">Disent ce qu'ils ont observé pendant le jeu en tant que spectateurs</p>
Evaluation	Organise un concours du meilleur imitateur	Apprécient et jouent

Date :	EDUCATION MUSICALE	Etape : 1
Durée :		Niveau : 2 Fiche N°

CB : Intégrer des mélodies, des rythmes divers, une gestuelle simple et la coordination des mouvements dans des situations d'interprétation de chants tirés du répertoire local.

PALIER 3: Intégrer la reproduction de mélodies, de rythmes divers et la gestuelle simple dans des situations d'interprétation individuelle ou en chœur de chants tirés du répertoire local.

OA1 : Interpréter un chant simple

OS : Au terme de la séance l'élève devra être capable de chanter correctement les deux premières phrases musicales du morceau.

Contenu : Chant tiré du répertoire local en rapport avec les VGMS

Justification : Les élèves sont en contact permanent avec plusieurs formes de violence. Il s'agit de leur en parler pour qu'ils puissent les prévenir.

Moyens Matériels : ardoise, craie (blanche, couleur)

Moyens Pédagogiques : explications, interrogations, imitation

Documentation : guide CEB révisé, 1^{ère} étape, pages : 370 et 371, module sur les VGMS

Technique Pédagogique : Brainstorming

Chant : yërmànde

Yërmànde, yërmànde, yërmànde yaay

Yërem leen xalee yi, yërmànde yaay

Yar leen xalee yi ngir ñu baax yaay

Buleen dóor, buleen saaga, buleen beddi yaay

Buleen xas, buleen jànni, yërmànde yaay

Buñ jumeé yedd leen, won leen yërmànde

Yërmànde ca lecool ya, yërmànde ca daara ya

yërmànde ca mbèdd ya, yërmànde ca biir kër ya

Yërmànde , yërmànde, ngir kaaraange

Lii su amee seen xel dal ñu màgg tekki yaay

Jariñ seen bopp, jariñ waa jur, jariñ askan wi

Kon yërmaande, yërmaande, ci xale yii.

DEMARCHE

ETAPE	ACTIVITES DU MAITRE	ACTIVITES DES ELEVES
Présentation du Chant	Annonce de l'objectif -Présente oralement le texte en le lisant de manière naturelle - Demande aux élèves ce qu'ils ont retenu de la lecture -Explique 1 à 2 mots clés : yèrmànde, Kaaraange Fait dégager l'idée générale et la portée éducative du texte, en appliquant le brainstorming	Ecoutent Répondent aux questions du maitre Dégagent l'idée générale S'engagent à participer à la prévention des VGMS par le chant.
Apprentissage du chant <ul style="list-style-type: none"> • Exercices Préparatoires • Révision • Modèle du maitre • Apprentissage proprement dite 	-Aère la classe -Fait sortir les élèves des rangées -Fait dérouiller les voix (vocalises...) -Fait réviser un chant connu -Chante toute la chanson -Fait apprécier la chanson -Chante la 1 ^{ère} phrase musicale (matérialisation orale après chanson de chaque phrase musicale.) -Fait chanter en suivant le procédé : Collectif, par rangée, puis individuellement -Chante la 2 ^e phrase musicale en utilisant le même procédé - Lit la 1 ^{ère} et la 2 ^e phrase musicale (même procédé) Ainsi de suite jusqu'à la fin.	S'exécutent Ecoutent et donnent leur impression Répètent-en suivant les consignes du maitre
<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation • Concours du Chant 	- Fait chanter le groupe classe -Fait chanter par rangée -Fait chanter individuellement -Organise le concours du chant pour choisir la voix d'or	S'exécutent Chantent correctement Participent au choix de la voix d'or

C. Point d'insertion au CRFPE

Quant au référentiel de formation des élèves maîtres et élèves maîtresses qui vise la qualification et la professionnalisation des personnels de l'Education précisément les enseignants et les personnels administratif et technique, il offre des ouvertures pour une intégration des thèmes liés à la lutte contre les violences dans les domaines pédagogie et didactique, la gestion scolaire et le développement personnel.

Tableau 1 : Points d'ancrage pour les VGMS dans le programme de formation initiale des élèves maitres/maitresses des CRFPE

Sous thème : Prévention des VGMS

Élément de compétence : Prévenir les violences de genre en milieu scolaire

Objectifs spécifiques	Points d'insertion dans le programme du CRFPE	Objectifs spécifiques du programme CRFPE
Définir le concept de VGMS	Renforcement académique et méthodologique	Maîtriser les principes et techniques de la communication écrite et orale
Expliquer les différentes formes de VGMS	Renforcement académique et méthodologique	Maîtriser les principes et techniques de la communication écrite et orale
Identifier les lieux où peuvent survenir les VGMS	Renforcement académique et méthodologique	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les principes et techniques de la communication écrite et orale - Découvrir les bases du multimédia informatique pédagogique - S'initier à la recherche documentaire sur internet - Utiliser des ressources multimédia à des fins d'enseignement-apprentissage
Analyser les causes et les facteurs favorisant les VGMS	Renforcement académique et méthodologique	Maîtriser les principes et techniques de la communication écrite et orale
Évaluer les conséquences des VGMS	Renforcement académique et méthodologique	Maîtriser les principes et techniques de la communication écrite et orale
Appliquer la discipline positive	Pédagogique et didactique : <ul style="list-style-type: none"> - La législation : textes réglementaires - La déontologie et la morale professionnelle - La gestion administrative - Le management des ressources humaines 	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer la classe et l'école - Maîtriser les techniques spécifiques de gestion de classe - Savoir faire face aux imprévus

Sous thème : Gestion des VGMS

Élément de compétence : *Gérer la violence en milieu scolaire*

Objectifs spécifiques	Points d'insertion dans le programme du CRFPE	Objectifs spécifiques du programme CRFPE
S'assurer que l'environnement scolaire est sûr et inclusif	Développement de partenariat et la dynamique communautaire La mobilisation sociale	Entretenir des relations avec la communauté
Expliquer le processus de réponses: détection, signalement, de conseils/soutien et 'orientation en cas de VGMS	<ul style="list-style-type: none"> - Technique de gestion et d'animation de groupe - Technique de pédagogie différenciée - Travail de groupe - Travail autonome - Gestion et prévention des conflits - Médiation et facilitation pédagogique - Notion d'inclusion - Élément de psychologie (estime de soi attitudes et comportements - Types d'intelligence - Développement de partenariat et la dynamique communautaire - La mobilisation sociale 	<ul style="list-style-type: none"> - Découvrir les bases du multimédia informatique pédagogique - S'initier à la recherche documentaire sur internet - Entretenir des relations avec la communauté
Analyser les politiques, les programmes et les instruments juridiques en matière de violence	Technique d'expression Développement personnel	Maîtriser les principes et techniques de la communication écrite et orale
Proposer des mesures concrètes pour une réponse holistique aux VGMS	Développement de partenariat et la dynamique communautaire La mobilisation sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Entretenir des relations avec la communauté - Savoir faire face aux imprévus

D. Exemples de fiches pédagogiques à l'usage des formateurs des élèves-maîtres et élèves-maîtresses

Tableau 2 :

Elément de compétence : LUTTER CONTRE LES VGMS

SOUS THÈME : Prévention des VGMS

Elément de compétence Prévenir les violences de genre en milieu scolaire

OBJECTIFS spécifiques	DÉMARCHE/ STRATÉGIE	Ressources (Supports/ Matériels)	Evaluation
Définir le concept de VGMS	Technique d'élaboration progressive	-Extraits du document sur les orientations mondiales lutte contre les VGMS 2030 -Autres documents	Un élève-maître interroge un élève maître en lui demandant de définir le concept de violence par ses propres mots
Expliquer les différentes formes de VGMS et leurs manifestations	Technique d'élaboration progressive	-Extraits du document sur les orientations présentant le schéma des formes et manifestations de violences -Autres documents Vécu/expériences	Un élève maître se substitue au formateur en posant des questions portant sur l'explication des différentes formes de VGMS et leurs manifestations à ses pairs
Identifier les lieux où peuvent survenir les VGMS	Technique d'élaboration progressive	Extraits du document sur les orientations mondiales présentant le schéma des formes de violences Autres documents Vécu	Etude de cas sur les VGMS avec un focus sur les Lieux
Analyser les causes et les facteurs favorisant les VGMS	Philip 6x6	Extraits du document sur les orientations mondiales présentant le schéma des formes de violences Autres documents : Vécu, coupure de presse	Disposer dans un tableau à deux colonnes les causes et les facteurs favorisant
Déterminer les conséquences des VGMS et proposer des solutions	Leçon débat	Extrait de documents portant sur les conséquences	Compléter un tableau en appariant les causes, les conséquences et les solutions

Appliquer la discipline positive	Brainstorming, travail de groupes, exposés-débats, étude de cas	Documents sur les fondements, les avantages de la discipline positive Alternatives aux méthodes violentes d'éducation	Jeu de rôle, simulation de Présentation et appropriation de certains outils de mise en œuvre d'une éducation sans violence : élaborer un projet d'école et le plan d'action de lutte contre la violence en milieu scolaire Se référer aux outils et techniques relatifs à la Discipline positive (cf pages 34 à 37)
S'assurer que l'environnement scolaire est sûr et inclusif	Brainstorming, travail de groupes, exposés-débats brainstorming, travail de groupes, exposés,	Résultats d'Enquêtes	Expliquer les éléments liés aux VGMS qui perturbent la sécurité et la santé de l'élève au sein et autour de l'école

Sous thème : Gestion des VGMS

Élément de compétence : *Gérer la violence en milieu scolaire*

OBJECTIFS spécifiques	DÉMARCHE / STRATÉGIE	Ressources (Supports/ Matériels)	Evaluation
Analyser les politiques, les programmes et les instruments juridiques en matière de Droits et Protection de l'Enfant et de toutes autres ressources relatives aux VGMS	Travail de groupe	Lettres de politique sectorielle Curriculum Lois et conventions traitant des Droits et Protection de l'Enfant et de toutes autres ressources relatives aux VGMB	Proposer des points d'insertion dans le programme de formation des élèves maitres et maitresses

<p>Expliquer le processus de réponses: détection, signalement, conseils: soutien et d'orientation en cas de VGMS</p>	<p>Etude de cas</p>	<p>Documents sur les orientations mondiales présentant les réponses au sein et autour de l'école Vécu Référentiel de détection et gestion des cas de violence par l'école (UNICEF 2018),</p>	<p>Proposer des points d'insertion dans votre programme</p>
<p>Proposer des mesures concrètes pour une réponse holistique aux VGMS</p>	<p>Travail de groupe</p>	<p>Leadership, environnement, prévention, réponses à et autour de l'école, partenariats, preuves... Document « Orientations mondiales Référentiel de détection et gestion des cas de violence par l'école (UNICEF 2018)</p>	<p>Rédiger un document prenant en charge les mesures appropriées</p>

Exemples de déroulement

Sous thème : Prévention des violences

Elément de compétence : Prévenir les violences de genre en milieu scolaire

Exercice 1

Objectif spécifique : Définir le concept de VGMS

Ressources pédagogiques : Padex pour recueillir les réponses à la consigne, vidéoprojecteur, extraits du document sur les orientations présentant le schéma des formes de violences, autres documents.

Durée de l'exercice : 1h15mn

Déroulement :

Technique d'élaboration progressive cf. page 24

Etape 1

Le formateur donne la consigne :

La chasse aux mots :

- A partir de votre vécu citer 3 ou 4 mots clés renvoyant au concept de violence
- Définir le mot violence de genre en milieu scolaire (30 mn)

Etape 2

Les participants se répartissent en groupes de 2, puis de 4, puis de 8 pour échanger sur leurs productions afin d'aboutir à une production commune. Chaque groupe désigne un rapporteur.

Etape 3

Le formateur fait la synthèse des productions et procède à l'apport d'informations. (30 mn)

Etape 4 : Evaluation

Elle se fera par les pairs. Un participant se substitue au formateur pour poser des questions aux autres.

Exemple : A la lumière de votre expérience, des informations reçues du formateur et des informations tirées des documents mis à disposition, donner la définition qui vous paraît la plus appropriée au concept de violence de genre en milieu scolaire (15 mn)

Exercice 2

Objectif spécifique : Expliquer les différentes formes de violence et leurs manifestations

Ressources pédagogiques : Padex pour recueillir les réponses à la consigne, vidéoprojecteur, extraits du document sur les orientations présentant le schéma des formes de violences, autres documents.

Durée de l'exercice : 1h 30mn

Déroulement :

Brainstorming : cf page 27

Etape 1

Les participants se répartissent en 3 groupes. L'enseignant(e) prononce 2 mots : « violence et manifestation ». Chaque participant réfléchit individuellement puis en groupe. Ils échangent pour mettre en commun leurs idées. Ensuite chaque groupe présente au moins 2 types de violence et décrit leurs manifestations. (30 mn)

Les productions sont présentées sur poster.

Etape 2

Après l'affichage des productions, le formateur analyse les résultats, ouvre le débat et incite le groupe à stabiliser les définitions (30 mn)

Ensuite, il fait la synthèse et apporte les informations nécessaires.

Etape 3

Evaluation :

Chaque groupe présente sous forme de tableau les types de violences définis et les lieux où ils sont généralement perpétrés. (30 mn)

Exercice 3

Objectif spécifique : Déterminer les causes et les facteurs favorisant des VGMS

Technique du philip 6x6 cf : page 29

Ressources pédagogiques : Padex pour recueillir les réponses à la consigne, vidéoprojecteur, extraits du document sur les orientations présentant le schéma des formes de violences, autres documents.

Durée de l'exercice : 45 mn

Déroulement :

Le groupe se subdivise en sous-groupes de six personnes.

Le formateur donne la consigne : chaque sous-groupe doit en 6 mn donner au moins une cause et un facteur favorisant les VGMS. (15 mn)

Ensuite à tour de rôle, ils présentent leurs productions. Le formateur anime le débat autour des productions et stabilise les bonnes réponses (30 mn).

Il s'en suit un apport d'informations. (15 mn)

EXERCICE 4

Objectif spécifique : Évaluer les conséquences des violences

Ressources pédagogiques: Padex pour recueillir les réponses à la consigne, vidéo projecteur, extraits du document sur les orientations présentant le schéma des formes de violences, autres documents.

Durée de l'exercice : 2h

Leçon débat : cf page 30

Déroulement : Le groupe se subdivise en 3 sous-groupes

Étape 1

Le formateur donne la consigne : Identifier 2 ou 3 conséquences d'un type de violences de votre choix et présenter la production sur poster. (30 mn) Chaque participant réfléchit d'abord individuellement avant d'échanger avec le reste du groupe.

Étape 2 : Restitution des 3 présentations (30 mn)

Étape 3 : Le formateur organise le débat autour des productions et tire une synthèse. (15 mn)

Étape 4 : Apport d'informations (15 mn)

Étape 5 : Evaluation

Chaque groupe présente un tableau à 4 colonnes présentant pour chaque type de violence identifié : les causes, les conséquences et des solutions concrètes. (30 mn)

Exemple :

Thèmes	Causes	conséquences	Solutions concrètes ou réponses
Violences sexuelles			

Sous thème : Gestion des violences

Élément de compétence : gérer les violences en milieu scolaire

Objectif spécifique : Analyser les politiques et instruments juridiques en regard de la question de la violence en milieu scolaire.

Ressources pédagogiques : Padex pour recueillir les réponses à la consigne, extraits du document sur les orientations présentant le schéma des formes de violences, Lettre de politique générale, extraits des programmes, instruments juridiques (lois, conventions etc...), règlement intérieur de l'école, projet d'école...

Exercice 1

Déroulement :

Leçon débat : cf page 30

Durée de l'exercice : 1h15 mn

Etape 1

Le formateur donne la consigne :

A la lumière de votre expérience, analyser les documents mis à votre disposition pour vérifier si la question de la violence en milieu scolaire est prise en charge. Si oui à quel niveau ? Si non faire des propositions concrètes pour une prise en charge de la question (30 mn)

Etape 2

Les participants se répartissent en 3 groupes et chaque groupe désigne son rapporteur. Les participants réfléchissent individuellement avant de procéder à une mise en commun des fruits de leur réflexion. Les productions sont présentées sous forme de tableau mettant en exergue : le document analysé, le niveau de prise en charge de la question et les propositions (30 mn)

Exemple :

Document consulté	A-t-il pris en charge la question des violences oui/non	Si oui niveau de prise en charge	Si non faire des propositions d'insertion
Loi d'orientation			

Etape 3

Restitution, synthèse des productions et apport d'informations par le formateur (30 mn)

Etape 4 : Evaluation : A la lumière des informations reçues du formateur, chaque groupe rédige une proposition à insérer dans les documents consultés pour une bonne prise en charge de la question des VGMS. (15 mn)

Exercice 2

Objectif spécifique : Proposer des mesures concrètes pour des réponses holistiques

Durée de l'exercice : 1h30 mn

Consigne : Identifiez pour un type de violence de votre choix : les causes, les conséquences, les lieux, les mesures concrètes pour apporter des solutions. (45 mn)

Recherche collective d'idées : page 31

Etape 1 : Les participants se répartissent en 3 groupes ; chaque groupe désigne son rapporteur et exécute la consigne.

Etape 2 : Restitution des travaux de groupe ; le formateur anime le débat autour des productions (30 mn)

Etape 3 : le formateur fait la synthèse et procède à l'apport d'informations. (15 mn)

Sous thème : Détection des enfants victimes de violence en milieu scolaire

Élément de compétence : détecter les enfants victimes de violences en milieu scolaire

Objectifs spécifiques:

- Détecter une situation de violence ou abus encourue par un enfant
- Expliquer les signes/manifestations de la violence chez les enfants victimes

Technique : Brainstorming cf . Page 27

Ressources pédagogiques : Padex pour recueillir les réponses à la consigne, vidéo projecteur, extraits du document sur les orientations (UNESCO), document référentiel de détection et gestion des cas de violence par l'école (UNICEF 2018), vécu quotidien.

Durée : 2h

Exercice 1 :

Contexte

Vous êtes enseignant dans un établissement, vous remarquez que depuis un certain temps, une de vos apprenants confiée à une tante arrive très tôt à l'école et s'isole dans un coin. L'on note des égratignures sur son cou. Elle ne parle à personne, ne participe plus en classe et a toujours l'air absent.

Consigne :

A la lumière de votre expérience et des documents mis à votre disposition, proposez une stratégie détaillée de détection du type de violence subie par cette fille ensuite, proposez des mesures concrètes de soutien et de protection.

Étape 1 : Les apprenants maîtres se répartissent en groupes. Chaque groupe réfléchit sur une stratégie détaillée de détection et des mesures concrètes de soutien et de protection. (durée 30 mn)

Deux groupes se portent volontaires pour présenter leur production sur poster ou vidéo-projecteur et les autres complètent. (30mn)

Étape 2 : le/la formateur/trice anime le débat autour des productions

Étape 3 : Apport d'informations par le/la/ formateur/trice

Evaluation

Dans un domaine de votre choix tiré du curriculum, (Langues et Communication, ESVS, EPSA...) élaborez pour une étape, une fiche pédagogique opérationnelle dans laquelle vous apprenez aux apprenants comment détecter un cas de violence chez leurs pairs et par quels moyens faire le signalement au niveau du directeur. (1h)

NB : Une simulation pourra être faite avec les participants pour tester la faisabilité de la fiche

Sous thème : Mécanisme de signalement et de référencement

Élément de compétence : gérer les violences de genre en milieu scolaire

Objectif spécifique : Expliquer la procédure de signalement et de référencement aux services sociaux

Ressources pédagogiques : Padex pour recueillir les réponses à la consigne, vidéo projecteur, extraits du document sur les orientations (UNESCO), document référentiel de détection et gestion des cas de violence par l'école (UNICEF, 2018), autres documents.

Durée : 4h

Exercice 1

Contexte :

Il vous a été signalé qu'une de vos apprenants a été violée par un individu sur le chemin de l'école. Ses parents analphabètes ne savent pas où s'orienter pour sa prise en charge.

Consigne :

Tracez le schéma de signalement selon le type de violence identifié. Quels sont les acteurs à mobiliser face à cette situation à l'école ? Dans la communauté ? A l'inspection (IA et IEF) ? Dans les services de santé ?

Chaque production présentée sous forme de tableau doit faire ressortir les procédés de signalement et de référencement.

Démarche /Stratégie : Technique d'élaboration progressive **cf. page 24**

Etape 1 : Les participants sont répartis en 6 sous-groupes pendant 15 mn pour élaborer leurs stratégies.

Etape 2 : Les sous- groupes se regroupent par 2 pour confronter leurs stratégies en vue d'aboutir à une production commune. (15 mn)

Etape 3 : Les 3 sous-groupes se réunissent à leur tour pour discuter et s'entendre sur une production commune. (20 mn)

Etape 4 : Exploitation de la production et apport d'informations par le formateur. (20 mn)

Evaluation

Dans un domaine de votre choix, tiré du curriculum, élaborer une fiche pédagogique opérationnelle pour apprendre aux enfants comment signaler une violence dont ils sont témoins ou victimes. 50 mn

Exercice 2

Démarche /stratégie : Technique d'étude de cas page 29

Contexte

L'École Z est réputée pour la récurrence des actes de violences entre apprenants, enseignant et personnel administratif. Pour juguler ce phénomène des initiatives ont été prises et elles ont permis de mettre en place des organes de veille et d'alerte et de gestion des conflits, notamment une CAVE, une cellule Genre, un Gouvernement scolaire et un club pour la paix et la citoyenneté.

Malgré l'existence de ces organes, un groupe de trois apprenants âgés de 13 ans et 14 ans a forcé à mademoiselle X à avoir des relations sexuelles avec eux. X, s'étant référée à sa maman, celle-ci a saisi la Police d'une plainte de viol sur sa fille.

Deux semaines avant ce fait, un élève de CM2, âgé de 13 ans a violemment agressé son camarade de classe lui occasionnant des blessures.

Consignes

Décrivez pour chacune des situations le processus, les étapes de prise en charge et les acteurs à chaque étape et les services offerts :

- Quels stratégies/procédures/dispositifs de détection/signalement de ce type de cas.
- Quelle est la réponse à donner :
 - o Pour la prise en charge de la victime ?
 - o Pour la répression de l'auteur, en faisant ressortir clairement et de façon fonctionnelle à chaque fois :
- Les étapes/les interventions clés ;
- Les acteurs qui interviennent à chaque étape ;
- Le travail interne / externe.

Les participants se répartissent en groupes, chaque groupe désigne son rapporteur et exécute la consigne : (30 mn)

Ils

- analysent la situation : les faits, les causes, les effets ;
- examinent les différentes solutions possibles ;
- font des propositions pour une prise de décision adaptée.

Etape 2 : Restitution des travaux de groupe

Le formateur anime le débat autour des productions. (30 mn)

Etape 3 : Le formateur fait la synthèse et procède à l'apport d'informations. (15 mn)

Etape 4 : Evaluation : Schématiser le processus et les étapes de prise en charge pour chaque cas. (45mn)

Compétence : Prévenir les violences de genre en milieu scolaire

Objectif spécifique : Appliquer la discipline positive

Ressources pédagogiques : tableau, craie, papier Krafts ou padex, marqueurs, pour recueillir les réponses à la consigne, extraits du document du Togo sur les la discipline positive

Durée : 2h

Déroulement :

Exercice 1 :

Étape 1 : Demander aux participants, à travers un brainstorming, de clarifier le concept "discipline".

Étape 2 : Faire une mise en commun des éléments de réponse et la synthèse.

Exercice 2 :

Étape 1 : constituer des groupes de travail de 5 à 7 personnes. Proposer une liste de comportements non voulus ou contraire au règlement intérieur et demander à chaque groupe de citer les mesures prises pour corriger les fautes/erreurs. Compléter si possible les fautes/erreurs avec les mesures disciplinaires correspondantes.

FAUTES/ERREURS	MESURES DISCIPLINAIRES
Retard	
Absence non justifiée	
Insulter ses camarades	
Refus de saluer les couleurs	
Sortir sans permission	
Leçons non apprises	
Exercices non traités	
Se bagarrer	
Devoirs de maison non faits	
Leçons non copiées	
Ne pas suivre le maître pendant le cours	
Les schémas non faits	
Bavardage en plein cours	
Tricherie	
Taquiner un camarade en classe	
Parler le vernaculaire	
Falsification de notes	
Devoirs non réussis	
Fautes d'orthographe ou de grammaire	
Etc.	

Étapes 2 :

Renvoyer les participants dans les mêmes groupes de travail pour :

- analyser les effets des mesures disciplinaires proposées sur les victimes ;
- mettre ces mesures disciplinaires en lien avec les différents types de violence antérieurement listés ;
- porter un jugement sur le type de relation que créent ces mesures disciplinaires entre les apprenants et les enseignants d'une part et entre les apprenants eux-mêmes d'autre part.

Animer les débats autour des réponses présentées par les différents groupes et faire distinguer et citer les mesures disciplinaires qui sont sécurisantes pour les apprenants et qui favorisent leur apprentissage et celles qui ne le sont pas.

Étape 3 : Renvoyer de nouveau les participants dans les groupes de travail.

Demander aux groupes de discuter sur les effets recherchés en recourant à ces mesures disciplinaires souvent appliquées par eux, et les effets obtenus chez les apprenants .

Animez un débat autour des réponses présentées par les différents groupes.

Relever que :

- L'effet recherché par un enseignant en appliquant la discipline c'est la réussite de l'élève. Cependant, l'effet qui est effectivement créé c'est souvent la peur qui bloque tout apprentissage conduisant à l'échec et plus tard à l'abandon.
- L'intention nourrie est de vouloir le bien de l'élève et de lui témoigner son amour, mais celle qui est effectivement créée, c'est souvent le mépris et la haine.

Exercice 3

Etude de cas :

Un élève âgé de 12 ans vient souvent en retard à l'école. Il salit toujours ses habits. Plus grave, il ne fait jamais ses devoirs de maison. Son maître au début lui donnait des coups de bâton pour l'amener à adopter de bonnes attitudes. Cependant, rien ne changeait en lui. Un jour, le maître décide de responsabiliser un élève pour assurer la garde de la clé de la classe et il le choisit. Il discute avec lui sur l'importance de la mission qui lui est confiée. Il se voit devenir important. Il se décide de venir à l'heure à l'école et entretient désormais très bien ses habits. Une fois, il n'avait pas fait son devoir de maison et le maître l'a menacé de lui retirer sa responsabilité. Depuis ce temps, il s'applique en classe et fait ses devoirs.¹³

Consignes :

Après avoir analysé le texte:

Expliquer les buts visés par la discipline positive et pourquoi l'enseignant doit y recourir ?

Le maître a-t-il utilisé une sanction ?

- Si oui, quelle relation y a-t-il entre la sanction et les comportements défailants de l'élève?
- Que pensez vous de ces sanctions ?
- Quelles sont les sanctions recommandées ? justifier vos arguments

¹³ **Extrait modifié du** Manuel harmonisé de formation des enseignants Togo Octobre 2015 pp 51-53

ANNEXES

Annexe 1: Tableau des points d'ancrage des VGMS dans le programme de formation initiale des élèves maitres/maitresses des CRFPE

Objectifs spécifiques	Ressources	Domaines
Maitriser les principes et techniques de la communication écrite et orale	Technique d'expression	Renforcement académique et méthodologique
<p>Gérer la classe et l'école</p> <p>Maitriser les techniques spécifiques de gestion de classe</p> <p>Savoir faire face aux imprévus</p> <p>Entretenir des relations avec la communauté</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Législation : textes réglementaires - Déontologie et morale professionnelle - Gestion administrative - Management des ressources humaines - Gestion de l'espace et du temps - Technique de gestion et d'animation de groupe - Technique de pédagogie différenciée - Travail de groupe - Travail autonome - Gestion et prévention des conflits - Médiation et facilitation pédagogique - Notion d'inclusion - Élément de psychologie (estime de soi attitudes et comportements) - Types d'intelligence - Développement de partenariat et dynamique communautaire - Mobilisation sociale 	Pédagogie et didactique
<p>Découvrir les bases des multimédia informatiques pédagogiques</p> <p>S'initier à la recherche documentaire sur internet</p> <p>Utiliser des ressources multimédia à des fins d'enseignement apprentissage</p>	Technologie de l'information, de la communication appliquée à l'éducation	Développement personnel

Annexe 2 : Extraits de textes

I. CONVENTION SUR LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

ARTICLE 5

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

II. CONVENTION CONTRE LA TORTURE

ARTICLE PREMIER

1. Aux fins de la présente Convention, le terme "torture" désigne tout acte par lequel une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont intentionnellement infligées à une personne aux fins notamment d'obtenir d'elle ou d'une tierce personne des renseignements ou des aveux, de la punir d'un acte qu'elle ou une tierce personne a commis ou est soupçonnée d'avoir commis, de l'intimider ou de faire pression sur elle ou d'intimider ou de faire pression sur une tierce personne, ou pour tout autre motif fondé sur une forme de discrimination quelle qu'elle soit, lorsqu'une telle douleur ou de telles souffrances sont infligées par un agent de la fonction publique ou toute autre personne agissant à titre officiel ou à son instigation ou avec son consentement exprès ou tacite. Ce terme ne s'étend pas à la douleur ou aux souffrances résultant uniquement de sanctions légitimes, inhérentes à ces sanctions ou occasionnées par elles.

2. Cet article est sans préjudice de tout instrument international ou de toute loi nationale qui contient ou peut contenir des dispositions de portée plus large.

ARTICLE 2

1. Tout Etat partie prend des mesures législatives, administratives, judiciaires et autres mesures efficaces pour empêcher que des actes de torture soient commis dans tout territoire sous sa juridiction.

2. Aucune circonstance exceptionnelle, quelle qu'elle soit, qu'il s'agisse de l'état de guerre ou de menace de guerre, d'instabilité politique intérieure ou de tout autre état d'exception, ne peut être invoquée pour justifier la torture.

3. L'ordre d'un supérieur ou d'une autorité publique ne peut être invoqué pour justifier la torture.

III. CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

ARTICLE 19

1. Les Etats parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié.

2. Ces mesures de protection doivent comprendre, selon qu'il conviendra, des procédures efficaces pour l'établissement de programmes sociaux visant à fournir l'appui nécessaire à l'enfant et à ceux à qui il est confié, ainsi que pour d'autres formes de prévention, et aux fins d'identification, de rapport, de renvoi, d'enquête, de traitement et de suivi pour les cas de mauvais traitements de l'enfant décrits ci-dessus, et comprendre également, selon qu'il conviendra, des procédures d'intervention judiciaire.

ARTICLE 28

1. Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances :

- a) Ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous ;
- b) Ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant, et prennent des mesures appropriées, telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin ;
- c) Ils assurent à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés ;
- d) Ils rendent ouvertes et accessibles à tout enfant l'information et l'orientation scolaires et professionnelles ;
- e) Ils prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire.

2. Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant en tant qu'être humain et conformément à la présente Convention.

3. Les Etats parties favorisent et encouragent la coopération internationale dans le domaine de l'éducation, en vue notamment de contribuer à éliminer l'ignorance et l'analphabétisme dans le monde et de faciliter l'accès aux connaissances scientifiques et techniques et aux méthodes d'enseignement modernes. A cet égard, il est tenu particulièrement compte des besoins des pays en développement.

IV. CHARTE AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

ARTICLE 4

La personne humaine est inviolable. Tout être humain a droit au respect de sa vie et à l'intégrité physique et morale de sa personne : Nul ne peut être privé arbitrairement de ce droit.

ARTICLE 5

Tout individu a droit au respect de la dignité inhérente à la personne humaine et à la reconnaissance de sa personnalité juridique. Toutes formes d'exploitation et d'avilissement de l'homme notamment l'esclavage, la traite des personnes, la torture physique ou morale, et les peines ou les traitements cruels inhumains ou dégradants sont interdites.

ARTICLE 18

1. La famille est l'élément naturel et la base de la société. Elle doit être protégée par l'Etat qui doit veiller à sa santé physique et morale.
2. L'Etat a l'obligation d'assister la famille dans sa mission de gardienne de la morale et des valeurs traditionnelles reconnues par la Communauté.
3. L'Etat a le devoir de veiller à l'élimination de toute discrimination contre la femme et d'assurer la protection des droits de la femme et de l'enfant tels que stipulés dans les déclarations et conventions internationales.

V. CHARTE AFRICAINE DES DROITS ET DU BIEN ETRE DE L'ENFANT

ARTICLE 11: EDUCATION

1. Tout enfant a droit à l'éducation.
2. L'éducation de l'enfant vise à:
 - a) promouvoir et développer la personnalité de l'enfant, ses talents ainsi que ses capacités mentales et physiques jusqu'à leur plein épanouissement ;
 - b) encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, notamment de ceux qui sont énoncés dans les dispositions des divers instruments africains relatifs aux droits de l'homme et des peuples et dans les déclarations et conventions internationales sur les droits de l'homme ;
 - c) la préservation et le renforcement des valeurs morales, traditionnelles et culturelles africaines positives ;
 - d) préparer l'enfant à mener une vie responsable dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de tolérance, de dialogue, de respect mutuel et d'amitié entre des peuples, et entre les groupes ethniques, les tribus et les communautés religieuses;
 - e) préserver l'indépendance nationale et l'intégrité territoriale;
 - f) promouvoir et instaurer l'unité et la solidarité africaines;
 - g) susciter le respect pour l'environnement et les ressources naturelles;
 - h) promouvoir la compréhension des soins de santé primaires par l'enfant.
3. Les Etats parties à la présente Charte prennent toutes les mesures appropriées en vue de parvenir à la pleine réalisation de ce droit et, en particulier, ils s'engagent à:
 - a) fournir un enseignement de base gratuit et obligatoire;

- b) encourager le développement de l'enseignement secondaire sous différentes formes et le rendre progressivement gratuit et accessible à tous;
- c) rendre l'enseignement supérieur accessible à tous, compte tenu des capacités et des aptitudes de chacun, par tous les moyens appropriés;
- d) prendre des mesures pour encourager la fréquentation régulière des établissements scolaires et réduire le taux d'abandons scolaires;
- e) prendre des mesures spéciales pour veiller à ce que les enfants féminins doués et défavorisés aient un accès égal à l'éducation dans toutes les couches sociales.

4. Les Etats parties à la présente Charte respectent les droits et devoirs des parents et, le cas échéant, ceux du tuteur légal, de choisir pour leurs enfants un établissement scolaire autre que ceux établis par les autorités publiques, sous réserve que celui-ci réponde aux normes minimales approuvées par l'Etat, pour assurer l'éducation religieuse et morale de l'enfant d'une manière compatible avec l'évolution de ses capacités.

5. Les Etats parties à la présente Charte prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce qu'un enfant qui est soumis à la discipline d'un établissement scolaire ou de ses parents soit traité avec humanité et avec respect pour la dignité inhérente de l'enfant, et conformément à la présente Charte.

6. Les Etats parties à la présente Charte prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que les filles qui deviennent enceintes avant d'avoir achevé leur éducation aient la possibilité de la poursuivre compte tenu de leurs aptitudes individuelles.

7. Aucune disposition du présent article ne peut être interprétée comme allant à l'encontre de la liberté d'un individu ou d'une institution de créer et de diriger un établissement d'enseignement, sous réserve que les principes énoncés au paragraphe 1 du présent article soient respectés et que l'enseignement dispensé dans cet établissement respecte les normes minimales fixées par l'Etat compétent.

ARTICLE 16: PROTECTION CONTRE L'ABUS ET LES MAUVAIS TRAITEMENTS

1. Les Etats parties à la présente Charte prennent des mesures législatives, administratives, sociales et éducatives spécifiques pour protéger l'enfant contre toute forme de tortures, traitements inhumains et dégradants, et en particulier toute forme d'atteinte ou d'abus physique ou mental, de négligence ou de mauvais traitements, y compris les sévices sexuels, lorsqu'il est confié à la garde d'un parent, d'un tuteur légal, de l'autorité scolaire ou de toute autre personne ayant la garde de l'enfant.

2. Les mesures de protection prévues en vertu du présent article comprennent des procédures effectives pour la création d'organismes de surveillance spéciaux chargés de fournir à l'enfant et à ceux qui en ont la charge le soutien nécessaire ainsi que d'autres formes de mesures préventives, et pour la détection et le signalement des cas de négligences ou de mauvais traitements infligés à un enfant, l'engagement d'une procédure judiciaire et d'une enquête à ce sujet, le traitement du cas et son suivi.

VI. CODE PENAL SENEGALAIS

ARTICLE 298

Quiconque aura volontairement fait des blessures ou porté des coups à un enfant au-dessous de l'âge de quinze ans accomplis, ou qui l'aura volontairement privé d'aliments ou de soins au point de compromettre sa santé ou qui aura commis à son encontre toute autre violence ou voie de fait, à l'exclusion des violences légères, sera puni d'un emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de 25.000 à 200.000 francs. S'il est résulté des différentes sortes de violence ou privations ci-dessus, une maladie ou une incapacité totale de travail de plus de vingt jours ou s'il y a eu préméditation ou guet-apens, la peine sera de trois à sept ans d'emprisonnement et de 50.000 à 250.000 francs d'amende. Si les coupables sont les père et mère ou autres ascendants, ou toutes autres personnes ayant autorité sur l'enfant ou ayant sa garde, la peine d'emprisonnement sera de cinq à dix ans. Dans les cas prévus par le présent article, le coupable pourra, en outre, être privé des droits mentionnés en l'article 34 pendant cinq ans au moins et dix ans au plus à compter du jour où il aura subi sa peine.

ARTICLE 299

Si les violences ou privations prévues à l'article précédent ont été suivies de mutilation, d'amputation ou de privation de l'usage d'un membre, de cécité, perte d'un œil ou autres infirmités permanentes, ou s'ils ont occasionné la mort sans intention de la donner, la peine sera celle des travaux forcés à temps de dix à vingt ans. Si les coupables sont les père et mère ou autre ascendants, ou toutes autres personnes ayant autorité sur l'enfant ou ayant sa garde, la peine sera celle des travaux forcés à perpétuité.

Si les violences ou privations ont été pratiquées avec l'intention de provoquer la mort, les auteurs seront punis comme coupables d'assassinat ou de tentative de ce crime.

Si les violences ou privations habituellement pratiquées ont entraîné la mort même sans intention de la donner, la peine des travaux forcés à perpétuité sera toujours prononcée.

ARTICLE 319

Tout attentat à la pudeur consommé ou tenté sans violence sur la personne d'un enfant de l'un ou de l'autre sexe âgé de moins de treize ans, sera puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans. Sera puni du maximum de la peine, l'attentat à la pudeur commis partout ascendant ou toute personne ayant autorité sur la victime mineure, même âgée de plus de treize ans.

(Loi n° 66-16 du 1er février 1966)

Sans préjudice des peines plus graves prévues par les alinéas qui précèdent ou par les articles 320 et 321 du présent Code, sera puni d'un emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de 100.000 à 1.500.000 francs, quiconque aura commis un acte impudique ou contre nature avec un individu de son sexe. Si l'acte a été commis avec un mineur de 21 ans, le maximum de la peine sera toujours prononcé.

ARTICLE 319 BIS

(Loi n° 99-05 du 29 janvier 1999)

Le fait de harceler autrui en usant d'ordres, de gestes, de menaces, de paroles, d'écrits ou de contraintes dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle, par une personne abusant de l'autorité que lui confèrent ses fonctions sera puni d'un emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende de 50.000 à 500.000 francs. Lorsque la victime de l'infraction est âgée de moins de 16 ans, le maximum de la peine d'emprisonnement sera prononcé.

VII. CODE DE PROCEDURE PENALE

ARTICLE 49

Sous réserve de ce qui est dit à l'article précédent concernant le respect du secret professionnel et des droits de la défense, les opérations prescrites par ledit article sont faites en présence des personnes soupçonnées d'avoir participé au crime et de la personne au domicile de laquelle la perquisition a lieu.

En cas d'impossibilité, l'officier de police judiciaire aura l'obligation de les inviter chacun à désigner un représentant de leur choix; à défaut, l'officier de police judiciaire choisira deux témoins requis à cet effet par lui, en dehors des personnes relevant de son autorité administrative.

Le procès-verbal de ces opérations, dresse ainsi qu'il est dit à l'article 57, est signé par les personnes visées à l'alinéa précédent: au cas de refus ou d'impossibilité, il en est fait mentionnant au procès-verbal.

ARTICLE 594

Les mineurs de 21 ans dont la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation sont compromises, peuvent faire l'objet de mesures d'assistance éducative dans les conditions suivantes.

VIII. CODE DE LA FAMILLE

ARTICLE 276 DEFINITION

Est mineure la personne de l'un ou de l'autre sexe qui n'a pas encore l'âge de 18 ans accomplis. Il est pourvu au gouvernement de la personne du mineur par la puissance paternelle. La gestion du patrimoine du mineur est assurée suivant les règles de l'administration légale ou de la tutelle.

IX. EXTRAIT DU DECRET N°79-1165 DU 20 DECEMBRE 1979

CHAPITRE III DISCIPLINE

ARTICLE 14 –

Les seules punitions admises dans les écoles élémentaires sont :

- la réprimande ;
- la retenue après les classes sous la surveillance du maître chargé de la classe ou du maître de service;
- l'exclusion temporaire de 1 à 8 jours;
- l'exclusion définitive,

Les châtiments corporels sont interdits.

Annexe 3 : OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIF 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- **4.1** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile
- **4.2** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire
- **4.5** D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle
- **4.6** D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter
- **4.7** D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable

Annexe 4 : STRATEGIE NATIONALE DE PROTECTION DE L'ENFANCE

CHAPITRE 2 :

PRINCIPE 1 : L'INTERET SUPERIEUR DE L'ENFANT

Dans toutes les mesures qui affectent les enfants, y compris celles prises pour les protéger contre toutes les formes de violence, l'intérêt supérieur de l'enfant devrait primer.

PRINCIPE 5 : LE DROIT A LA VIE, AUX MEILLEURES CHANCES POSSIBLES DE DEVELOPPEMENT ET A LA PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE

Tout enfant a un droit inhérent à la vie, et dans toute la mesure du possible, au développement. Tout enfant a droit à une protection contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentant(s) légal(aux) ou de toute autre personne à qui il est confié.

PRINCIPE 6 : LA RESPONSABILITE DES INSTITUTIONS

La responsabilité des institutions publiques est le principe pour lequel chaque institution travaillant pour le bien-être et la protection de l'enfant est responsable

envers le public et les autorités législatives compétentes pour les actions menées visant la protection de l'enfant.

CHAPITRE 6 :

- QUE SIGNIFIE LA PROTECTION DE L'ENFANT ?

Comme définie dans le rapport de l'étude sur la Cartographie et l'Analyse des Systèmes de Protection de l'Enfant au Sénégal (2011), la protection de l'enfant consiste à prévenir, quel que soit le contexte, la maltraitance, la négligence, l'exploitation et la violence que subissent les enfants, d'y répondre et de les éliminer. Cette définition s'appuie sur l'article 19 de la Convention des Droits de l'Enfant (CDE) et sur le travail du Comité des Droits de l'Enfant de Genève.

La protection de l'enfant étant un domaine multisectoriel, elle contribue à la promotion générale de tous les droits de l'enfant. Il s'agit d'un secteur spécialisé des services sociaux, de la justice et de la sécurité, mais qui, par définition, doit aussi travailler étroitement avec d'autres secteurs, auxquels il doit être intégré, tels que la santé, l'éducation, le travail et la décentralisation.

Protéger un enfant contre les risques de maltraitance, d'abus, de violence, implique nécessairement l'adoption de stratégies complémentaires qui vont de la prévention à la protection ou intervention, à la promotion de ses droits et de son bien-être. Les notions de vulnérabilité, risque et danger sont capitales pour mieux comprendre la situation de danger réel ou potentiel vécue par l'enfant d'une façon récurrente ou occasionnelle. Un enfant vulnérable à toutes formes d'abus a par conséquent une plus grande probabilité que ses pairs d'être exposé et affecté par toute violence d'ordre émotionnel, physique ou sexuel, et a aussi une plus faible probabilité que ses pairs de surmonter ces abus, au regard de ses conditions de vie présente et future. Cette définition de la vulnérabilité des enfants interroge les conséquences des chocs dans le court, moyen et long termes, adoptant ainsi une approche de cycle de vie de l'enfant où chaque âge présente des contraintes et opportunités différentes.

- **traiter chaque enfant avec dignité et compassion.** Le traitement doit être de nature à favoriser le sens de la dignité et de la valeur personnelle de l'enfant. Ce principe reflète un droit fondamental de l'être humain (que consacre l'article premier de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme), aux termes duquel tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ce droit inhérent à la dignité et à la valeur de la personne humaine (auquel renvoie aussi le préambule de la CDE) doit être respecté et protégé durant la totalité du processus, dès le premier contact avec les organismes chargés de l'application de la loi et pendant toute la durée de la mise en œuvre de l'ensemble des mesures de traitement de l'enfant ;
- **protéger les enfants de toute forme d'abus, d'exploitation et de violence.** Le respect de la dignité de l'enfant suppose aussi que toutes les formes de violence dans le traitement des enfants en conflit avec la loi soient interdites et empêchées.

Toutes les mesures doivent être prises en vue de prévenir de pareilles violences et faire en sorte que les auteurs de ces violences soient traduits en justice ;

- **renforcer le respect des droits humains et des libertés fondamentales.** Le traitement doit renforcer le respect des droits humains et des libertés fondamentales d'autrui chez l'enfant. Un enfant doit être élevé dans l'esprit des idéaux proclamés dans la Charte des Nations Unies. Cela signifie aussi que, dans le système de justice pour mineurs, le traitement et l'éducation des enfants doivent être orientés vers le développement du respect des droits et libertés de l'être humain (art. 29. 1 b de la CDE). Ce principe suppose aussi et surtout le plein respect et l'application des garanties concernant leur droit à un procès équitable et au respect des garanties légales à tous les stades de la procédure que consacre l'article 40.2 de la CDE ;
- **tenir compte de l'âge de l'enfant ainsi que de la nécessité de faciliter sa réinsertion dans la société et de lui faire assumer un rôle constructif au sein de celle-ci.** Ce principe doit être appliqué, observé et respecté durant la totalité du processus de traitement de l'enfant, dès le premier contact avec les organismes chargés de l'application de la loi et pendant toute la durée de la mise en œuvre de l'ensemble des mesures de traitement de l'enfant. Ce principe exige que tous les groupes professionnels intervenant dans l'administration de la justice possèdent les connaissances requises concernant le développement de l'enfant, ce qui est bon pour son bien-être, les multiples formes de violence auxquelles peuvent être exposés les enfants ainsi que les conséquences de celles-ci sur leur développement.

Références bibliographiques

1. Benabdallah H., *Les violences de genre comme facteur de déscolarisation des filles en Afrique subsaharienne francophone*, septembre 2010.
2. Seck A. Etat des lieux de la violence en milieu scolaire
3. Siby M., *Les violences faites aux filles en milieu scolaire*, 2014.
4. De Ketele, J.M. L'évaluation des acquis scolaires : quoi ? pourquoi ? pour quoi ?, *Revue Tunisienne des Sciences de l'Éducation*, 23, 17-36, 1996.
5. Direction de l'Enseignement Moyen et Secondaire Général, *État des lieux sur les violences en milieu scolaire dans le moyen secondaire*, 2016
6. Heise, L. What works to prevent partner violence? London, STRIVE, London School of Hygiene and Tropical Medicine, 2011.
7. Joan E. Durrant; Leslie A. Barker ; Dominique Pierre Plateau, *La discipline positive au quotidien : un manuel destiné aux animateurs du programme de soutien au rôle parental*, Save the Children, 2013.
8. Ndour B., *Etude sur les violences faites aux filles en milieu scolaire*, MEN et USAID, Initiative en faveur de l'équité et de l'égalité de genre dans l'enseignement moyen secondaire général, Sénégal, 2008.
9. Roegiers X., *Une pédagogie de l'intégration*. Bruxelles : De Boeck Université, 2000.
10. Roegiers, X., *Des situations pour intégrer les acquis scolaires*. Bruxelles : De Boeck Université, 2003.
11. Roegiers, X., *La pédagogie de l'intégration : Des systèmes d'éducation et de formation au cœur de nos sociétés*, Bruxelles : De Boeck Université, 2010.
12. UNESCO, *Rapport de l'Atelier de renforcement de capacités et de planification en réponse aux violences de genre en milieu scolaire*, Dakar-Sénégal 14-17 février 2017.
13. UNESCO, *Analyse de la réponse aux violences de genre en milieu scolaire 2017*
14. UNESCO/ ONU Femmes, *Lutte contre la violence de genre en milieu scolaire orientations mondiales*, 2017.
15. UNICEF *Atelier d'élaboration de procédure de PEC des violences et abus affectant les élèves à travers l'école*, Dakar, Octobre 2017

CURRICULA

16. Groupe pour l'Etude et l'Enseignement de la Population, UNFPA, *Education à la santé sexuelle et à la santé de reproduction à l'école, une approche didactique différenciée selon le niveau : Module de formation*, 2016
17. Groupe pour l'Etude et l'Enseignement de la Population, UNFPA, *Prévention des MGF, la part de l'école : curriculum et manuel de référence*, octobre 2014
18. Ministère de l'Education Nationale, *Guide pédagogique enseignement élémentaire 1ère étape CI-CP : curriculum de l'éducation de base*, Nouvelle édition, juin 2016

19. Ministère de l'Éducation nationale, Guide pédagogique niveau élémentaire, Domaine : Domaine : Education à la science et à la vie sociale, Sous- domaine 1 : Découverte du monde (ESVS 2), Décembre 2013
20. Guide pédagogique pour le développement des compétences en éducation à la santé reproductive au VIH et au sida à l'usage des formateurs-trices et des enseignants-es, UNESCO, 2014
21. Ministère de l'Enseignement Primaire Secondaire et de la formation professionnel ; Protection des enfants contre les violences en milieu scolaire y compris celle basées sur le genre ; Manuel harmonisé de formation des enseignants Togo Octobre 2015.